



29/09/2023

Fonds de droit français

**GROUPAMA EVOLUTION
TRANQUILLITE**

RAPPORT ANNUEL

SOMMAIRE

1. Changements intéressant l'OPC	3
2. Rapport de gestion	4
3. Informations réglementaires	8
4. Certification du Commissaire aux Comptes	14
5. Comptes de l'exercice	19
6. Annexe(s)	34
Caractéristiques de l'OPC	35
Information SFDR	38
Rapport annuel de l'OPC Maître	48

I. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

15 décembre 2022

- Mise en place d'une commission de surperformance de 10% pour le FCP
- Modification des modalités d'affectation des sommes distribuables (Capitalisation au lieu de Distribution et/ou Report)
- Mise à jour dans le DICI des frais courants à la clôture de l'exercice à fin septembre 2022.

30 décembre 2022

- Mise en conformité avec le Règlement européen PRIIPS et mise en place du KID PRIIPS (en remplacement du DICI);
- Baisse de la commission de souscription non acquise au fonds qui passe à 3%;
- Mise à jour du narratif relatif aux commissions de surperformance du FCP maître GROUPAMA FRANCESELECT DIVERSIFIE
- Mise en conformité avec le niveau 2 du Règlement SFDR et mise en place de l'annexe SFDR.

7 avril 2023

- Passage de l'OPC maître GROUPAMA FRANCESELECT DIVERSIFIE en Article 8 SFDR Catégorie I AMF (Communication centrale)
- Réduction du % maximum d'investissement en OPC à <10% maximum de l'Actif Net (contre <50% maximum de l'Actif Net auparavant)
- Modification de la dénomination de l'OPC maître devenant : **GROUPAMA SELECTION EURO DIVERSIFIE**
- Modification de la documentation des 2 OPC nourriciers du FCP GROUPAMA FRANCESELECT DIVERSIFIE devenant GROUPAMA SELECTION EURO DIVERSIFIE en conséquence.
- Modification du taux de pourcentage des frais indirects mentionnés dans le tableau des frais des 2 OPC nourriciers (Taux de 1,10%)
- Précision d'un point sur les 3 Annexes SFDR au niveau de la question « *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?* » suite à la nécessité de divulguer une information plus détaillée sur les principales incidences négatives.

29 septembre 2023

- Mise en place de la possibilité de recourir aux swing pricing et aux gates
- Passage des R/L en J+2 (au lieu de J+3)
- Mise à jour du narratif relatif à la réglementation BMR
- Mise à jour des annexes SFDR
- Mise à jour des PRIIPS suite à l'actualisation de la trame

2. RAPPORT DE GESTION

Après la décélération de la croissance au dernier trimestre de 2022, les premiers mois de 2023 sont marqués par une amélioration des perspectives économiques à l'échelle globale malgré un regain des tensions géopolitiques et le durcissement du conflit en Ukraine. Ainsi, l'accroissement des tensions entre les Etats-Unis et la Chine a conduit à la destruction par l'armée américaine du ballon espion qui survolait des sites sensibles dans le Montana. Sur le plan économique, le FMI a relevé pour la première fois depuis 2021 ses prévisions de croissance mondiale 2023 de +2.7% à +2.9% et prévoit un taux de croissance de +5.2% pour l'économie Chinoise. Dans les grandes économies, la progression des indices des prix à la consommation continue de décélérer même si l'inflation cœur (hors composantes volatiles de l'énergie et de l'alimentation) semble plus persistante. Dans la zone Euro, la dernière publication est ainsi ressortie à +5.6% contre +5.3% attendu. Dans ce contexte, la FED et la BCE ont relevé leurs taux directeurs respectivement de +25bps et +50bps. La Banque d'Angleterre a également relevé son taux de +50bps.

Le mois de mars a été marqué par le retour de l'aversion au risque suite à la faillite de la Silicon Valley Bank, aux difficultés de Crédit Suisse en Europe et, plus généralement, à celles des banques commerciales peu réglementées aux Etats-Unis. Face à ce risque imminent de crise bancaire systémique, la Fed a agi vite et fort par le biais de son fonds de garantie (Federal Deposit Insurance Corporation), puis d'une nouvelle fenêtre de liquidités à un an (*Bank Term Funding Program*) destinée à toutes les banques de détail ou commerciales, à des conditions avantageuses (reprise du collatéral au pair). Dans ce contexte, les (bonnes) publications des chiffres de l'emploi, des nouvelles commandes dans les services ou même de celles du secteur manufacturier sont passées presque inaperçues des deux côtés de l'Atlantique. En particulier, aux Etats-Unis, l'indice de surprises économiques est resté sur une tendance haussière solide durant tout le mois de mars. Enfin, les pressions inflationnistes n'ont pas faibli, notamment dans les secteurs des services, comme en attestent les indices des prix « cœur » qui affichent des progressions annuelles glissantes de l'ordre de 5.5% pour les deux grandes zones. Face à cette inflation persistante, les deux grandes banques centrales ont maintenu leur politique restrictive avec des hausses des taux directeurs respectives de +0.50% en zone Euro et de +0.25% aux Etats-Unis. Du côté des entreprises, la fin de la saison des résultats a renforcé cette perception de résilience, malgré le pincement des marges. Les surprises sont restées globalement positives avec des croissances de bénéfice attendues pour les douze prochains mois de +2.2% en Europe et de +1.0% aux Etats-Unis. Du point de vue des marchés de capitaux, la forte baisse des taux longs a soutenu les performances des classes d'actifs risqués les plus sensibles au taux d'actualisation ou ayant un caractère de valeur refuge, comme l'or, les valeurs aurifères, les valeurs technologiques aux Etats-Unis, ou les secteurs défensifs de la cote européenne. A l'opposé du spectre, les matières premières, les petites capitalisations et les valeurs décotées ont délivré des performances négatives. Enfin, les obligations d'entreprises de qualité ont vu leurs prix progresser en dépit de l'écartement de leurs primes, sur performant ainsi le segment spéculatif dont la performance est restée légèrement inférieure à zéro.

Les tensions suscitées par la situation des banques régionales aux Etats-Unis ont continué de se résorber au cours du mois d'avril, laissant place à une relative accalmie, rythmée par les publications macroéconomiques et celles de l'actuelle saison de résultats des entreprises pour le premier trimestre de cette année. Sur le front macroéconomique, les indices de surprises ont continué de se détériorer des deux côtés de l'Atlantique, attestant de la dégradation du secteur manufacturier, déjà en territoire récessif, et de déceptions sur les secteurs des services avec des publications globalement moins bonnes qu'attendues. Pour autant, les marchés du travail restent tendus, et la baisse des prix des biens intermédiaires tarde à se diffuser sur les prix des services. Ainsi, les indices des prix cœur (hors éléments volatils comme l'énergie ou l'alimentation) continuent d'afficher une progression soutenue (5.6% en zone Euro, 4.6% aux Etats-Unis), traduisant de ce fait des pressions inflationnistes toujours persistantes. Dans ce contexte, les marchés d'actions ont progressé sur le mois, soutenus à la fois par la baisse de la volatilité implicite (-3% sur les indices VIX et V2X) et par de bonnes publications de résultats, notamment dans le secteur de la technologie (Apple, Meta, Alphabet). Toutefois, cette hausse s'est faite en ordre dispersé, tirée par les valeurs aurifères (+4.0%), celles défensives (+3.7%) et celles caractérisées par une volatilité plus faible (+2.8%). A l'autre extrémité du spectre, les marchés émergents ont souffert des nouvelles tensions sino-américaines et de l'impact du ralentissement mondial sur la situation économique en Chine (-1.1%). Les performances relativement modestes des marchés obligataires (+0.1% pour l'indice générique obligataire) masquent une évolution plus contrastée au sein du mois. La réduction des tensions s'est d'abord traduite par une hausse des taux souverains et par une compression des primes de crédit, partiellement annulées par la baisse notable du pétrole et des matières premières en fin de mois. Enfin, du côté des devises, l'euro progresse face au billet vert (+1.7%) et face au yen (+4.1%).

Sur le mois de mai, les négociations autour du plafond de la dette aux Etats-Unis et le ralentissement en Chine ont continué de peser sur la dynamique des marchés. Ainsi, la forte baisse des matières premières (-10% sur le pétrole, -9% sur les métaux industriels, -6% sur le gaz), dans le sillage de chiffres décevants sur la croissance chinoise, ont conduit à un retrait des points mort d'inflation sur l'ensemble des maturités, ainsi qu'à une détente, dans un premier temps, des taux nominaux. Cette détente, ainsi que la fin de la saison de publications des résultats des entreprises au premier

trimestre de cette année, ont soutenu le cours de certains segments de la cote comme les valeurs technologiques américaines (+7.7%), ou les valeurs de croissance (+5.0%), loin devant les valeurs de qualité (+1.7%) et les indices génériques de toutes capitalisations, qui finissent à l'équilibre ou en retrait sur le mois (+0.2% pour le S&P couvert, -2.5% pour l'Eurostoxx). Du côté des actifs obligataires, la tension autour des échéances de court terme du Trésor américain a nourri l'apparition d'une prime fiscale importante sur la courbe américaine (+40 points de base), et entretenu une nouvelle fois la volatilité sur l'univers des obligations souveraines - qui délivrent dans l'ensemble une performance modeste (+0.4%) -, ainsi qu'une forte hausse du dollar (+3.1%). Les commentaires des autorités monétaires, qui ont accompagné le relèvement de +0.25% de leurs taux directeurs en début de mois (aux Etats-Unis comme en Europe), continuent de pointer le risque d'une inflation trop élevée, et mettent l'accent sur la nécessité de maintenir, voire de renforcer leur biais restrictif pour les mois restants.

Les indices de surprises économiques des deux premières zones économiques ont continué d'évoluer dans des directions opposées sur le mois de juin. Aux Etats-Unis, malgré des indicateurs d'activité manufacturière qui continuent de pointer un ralentissement à venir, certaines publications sont ressorties au-dessus des attentes comme le Philly Fed ou l'Empire. D'autres bonnes nouvelles sont venues du secteur immobilier, avec le rebond de l'indice des promoteurs en territoire d'expansion, mais aussi en provenance du marché du travail qui voit la courbe des offres d'emploi repartir à la hausse depuis le mois de mars. Tous ces éléments soutiennent la confiance des ménages, en forte hausse, et ont conduit la Fed à majorer sa prévision de croissance pour 2023 (1.0% contre 0.4% précédemment), tout en marquant une pause dans son cycle de resserrement monétaire. En Europe, malgré une timide inflexion de l'indice cœur des prix, la BCE reste préoccupée par le niveau élevé de l'inflation, et maintient la pression sur les conditions financières en relevant ses taux de +0.25%. Du côté des actifs financiers, les marchés d'actions développés ont enregistré des performances soutenues sur le mois, comprises entre +3.5% (pour l'Eurostoxx) et +8.0% (pour les petites et moyennes capitalisations américaines). A contrario, les dettes souveraines ont souffert de la hausse des rendements sur tous les segments de maturité (-1.0% à 0.5%), - à l'exception notable des échéances longues (+1.0%) -, tout comme les dettes d'entreprise (-0.4%). Les obligations à haut rendement progressent, quant à elles, de +0.5%. Enfin, le dollar recule de -1.4% face à l'euro, après sa forte progression du mois d'avril.

Le mois de juillet s'est en grande partie inscrit dans le prolongement du mois précédent. Aux Etats-Unis, l'indice de surprises économiques a de nouveau fortement progressé, pour atteindre son plus haut niveau depuis le début de l'année. La confiance du consommateur, stimulée par la croissance des revenus réels et la robustesse du marché du travail, est au plus haut sur l'année, et se diffuse à présent sur le moral des petites et moyennes entreprises qui se redresse nettement depuis un mois. Les données dures, comme les ventes sur l'immobilier, les commandes de biens durables ou celles de biens d'équipement, ont également surpris à la hausse. Enfin, les enquêtes PMI et ISM de juin sur les services ont convergé à nouveau avec un fort rebond du second, tandis que les pressions inflationnistes s'amenuisent, en particulier sur les segments les moins volatils. En Europe, les indicateurs de confiance restent mal orientés, malgré des surprises globalement positives liées à la croissance au second trimestre, à la forte résilience du marché du travail et à la décélération des prix. Dans ce contexte, les autorités monétaires ont décidé de relever leurs principaux taux directeurs de part et d'autre de l'Atlantique (+0.25%), tout en soulignant le caractère déjà restrictif des niveaux atteints et la possibilité de ne pas les relever davantage lors des prochaines réunions. En Chine, le politburo du 30 juillet a affirmé vouloir stimuler plus vigoureusement la consommation à travers différents canaux. Du côté des actifs financiers, les actions chinoises ont fortement rebondi en fin de mois (+9.8%), tout comme le cuivre ou les métaux industriels (+6.5%). Au sein des marchés développés, ce sont les petites et moyennes capitalisations américaines qui enregistrent la plus forte progression (+6.1%), suivies des valeurs aurifères (+4%), des valeurs décotées, de celles technologiques et cycliques (+3.8%), devant les indices génériques américains (+2.9%) ou européens (+2%). Les obligations de très longue échéance ont, quant à elles, souffert (-2%), tandis que les segments courts et intermédiaires (+0% à 0.4%) ont mieux résisté, tout comme les obligations d'entreprises (bien notées ou spéculatives) qui enregistrent une performance supérieure à +1%. Enfin, les obligations réelles (indexées à l'inflation) surperforment notablement celles nominales (+1%).

En rupture avec les mois précédents, le mois d'août a offert un tableau contrasté à la fois sur les marchés financiers, et en termes de publications. Ainsi, les indices de surprises économiques aux Etats-Unis ont marqué un repli dans la seconde moitié du mois d'août, après avoir connu leur plus haut niveau de l'année. En particulier, les mauvaises surprises sont venues du côté de l'immobilier, avec le fort recul de l'indice des promoteurs, puis de celui des indicateurs d'activité qui ont déçu, notamment dans les secteurs des services. La confiance du consommateur est également ressortie en-dessous des attentes, ainsi que certaines données dures comme les commandes de biens durables. Aussi, en dépit d'une très bonne saison de publications des résultats d'entreprises, les marchés d'actions développés ont accusé un repli de -4% à -5%, avant de regagner une partie de leurs pertes dans la seconde partie du mois. Sur l'ensemble du mois, la plupart des indices d'actions accusent un repli allant de -0.5% pour les valeurs défensives européennes à -7.5% pour les actions chinoises ou coréennes, en passant par -1.8% et -3% respectivement pour les indices génériques américains et européens. Du côté des marchés obligataires, l'indice Euro Aggregate délivre une performance positive de +0.3%, en ligne avec celle des obligations souveraines de maturités courtes ou intermédiaires (+0.4%), tandis que les obligations spéculatives surperforment une fois de plus l'ensemble de la cote (+0.5%). Sur les autres marchés, les mouvements les

plus significatifs ont été la poursuite de la hausse du pétrole entamée en juillet (+2%), ainsi que celle du dollar contre l'ensemble des devises (+1.7%).

Le mois de septembre est marqué par le hiatus entre les bonnes nouvelles économiques et les performances (négatives) des actifs financiers. La bonne santé de l'économie américaine ne cesse de surprendre favorablement, démentant ainsi la plupart des enquêtes de conjoncture ou de sentiment. Sur les semaines écoulées, un fait nouveau réside dans les bonnes surprises enregistrées par le secteur industriel, tant au niveau des enquêtes des Fed régionales qu'au niveau des données dures (production industrielle, capacité d'utilisation). La forte résilience du marché du travail (créations d'emploi, remontée du taux d'activité) soutient la progression des salaires, désormais supérieure à celle des prix à la consommation. Ce gain de pouvoir d'achat favorise les dépenses de consommation (ventes aux détails, biens d'équipement), et soutient la croissance : la banque fédérale a ainsi révisé à la hausse ses prévisions de +1.0% et de +0.5%, respectivement pour 2023 et pour 2024. En Europe, le contexte semble plus incertain, à la fois du fait du durcissement des conditions financières, qui pèse sur l'investissement et sur le secteur immobilier, et de la faiblesse des exportations touchées en partie par l'état de l'économie chinoise. Sur les marchés, ce sont surtout les réunions de politique monétaire qui ont retenu l'attention : le relèvement des principaux taux directeurs de +0.25% par la BCE et les projections de la Fed sur la fin d'année et sur 2024 (une hausse de taux est anticipée pour la fin d'année, et deux baisses ont été retirées sur l'année prochaine) ont nourri une forte hausse des taux réels de part et d'autre de l'Atlantique (+30 points de base en moyenne), pesant ainsi sur les valorisations de la plupart des actifs financiers. En parallèle, les hausses des prix de l'énergie (+4%) et du pétrole (+10%) se sont poursuivies, avec la mise en œuvre des coupes de productions de barils/jour par l'Arabie saoudite et par la Russie. A l'exception des marchés indiens (+4%) et japonais (+0.8%), les marchés d'actions accusent des reculs allant de -6% pour les segments de croissance ou les moyennes capitalisations à -1% pour les valeurs décotées européennes ou les valeurs défensives. Les indices génériques américain et européen se replient de -5% et de -3% respectivement. Du côté des marchés obligataires, les hausses des rendements souverains ont entraîné une forte baisse des prix des obligations souveraines de très longues (-6%), longues (-3%) et moyennes échéances (-1% à -2%). L'indice générique obligataire recule ainsi de -2%. Les obligations d'entreprises sur performant, avec le segment à haut rendement qui enregistre même une performance légèrement positive de +0.3%.

Dans ce contexte particulièrement troublé et peu lisible nous avons maintenu une allocation neutre par rapport au benchmark (60% actions/40% obligations). Nous avons adopté une politique de gestion relativement prudente se caractérisant par une légère sous-sensibilité en duration dans un contexte de remontée des taux. Au sein de la poche action, notre choix s'est porté sur des valeurs de bonne qualité et peu chèrement valorisées.

Sur la période, la performance de GROUPAMA EVOLUTION TRANQUILLITE s'établit à +13,53% contre +15,13% pour l'indice de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
GROUPAMA SELECTION EURO DIVERSIFIE	243 389,23	312 693,20

3. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

COMMISSIONS DE MOUVEMENTS

En conformité avec l'article 322-41 du règlement général de l'AMF relatif aux règles de bonne conduite applicables à la gestion de portefeuille pour le compte de tiers, nous vous informons qu'une commission est facturée à l'OPC à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers en portefeuille.

Elle se décompose comme suit :

- des frais de courtage perçus par l'intermédiaire en charge de l'exécution des ordres.
- aucune " commission de mouvement " n'est perçue par la société de gestion.

Cette commission n'est pas auditée par le Commissaire aux Comptes.

INTERMÉDIAIRES FINANCIERS

Le suivi des intermédiaires utilisés par la Direction des Gestions s'appuie sur un Comité Broker par grande classe d'actif dont la fréquence est semestrielle. Ce Comité réunit les gérants, les analystes financiers et les collaborateurs du middle office.

Chaque Comité met à jour une liste limitative des intermédiaires agréés une limite globale en pourcentage d'encours qui est affectée à chacun d'eux.

Cette mise à jour s'effectue par l'intermédiaire d'un vote sur une sélection de critères. Chaque personne vote sur chaque critère en fonction du poids qui lui est attribué par le comité. Un compte rendu des décisions est rédigé et diffusé.

Entre deux Comités Broker, un nouvel intermédiaire peut être utilisé pour une opération précise et sur autorisation expresse du Directeur des Gestions. Cet intermédiaire est validé ou non lors du Comité Broker suivant.

Chaque mois un tableau de suivi est actualisé et diffusé aux gérants. Ce tableau permet de suivre l'évolution du pourcentage réel par rapport au pourcentage cible de l'activité réalisée avec un intermédiaire et de pouvoir ajuster cette activité.

Tout dépassement donne lieu à une instruction de retour sous la limite fixée par le Comité.

Le contrôle déontologique de troisième niveau s'appuie sur ces contrôles.

FRAIS D'INTERMÉDIATION

Un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation versés par Groupama Asset Management sur l'année précédente est mis à jour chaque année. Ce document est disponible sur le site internet www.groupama-am.fr.

POLITIQUE DE VOTE

La politique de vote aux Assemblées Générales peut être consultée sur le site <http://www.groupama-am.fr> et au siège social de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT.

Un rapport rendant compte de la manière dont la société de gestion a exercé ses droits de vote aux Assemblées Générales, est établi dans les quatre mois suivant la clôture de son exercice. Ce rapport peut être consulté sur le site <http://www.groupama-am.fr> et au siège social de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS EN PORTEFEUILLE ÉMIS PAR LE PRESTATAIRE OU ENTITÉ DU GROUPE

Conformément au règlement général de l'autorité des marchés financiers, nous vous informons que le portefeuille détient 6 363 499,20 euros d'OPC du groupe GROUPAMA.

COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Les informations concernant les critères ESG sont disponibles sur le site <http://www.groupama-am.fr> et dans les rapports annuels de l'OPC à compter de l'exercice comptable ouvert le 31/12/2012.

REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE

Article 8

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

GESTION DES LIQUIDITÉS

Groupama Asset Management effectue une revue a minima trimestrielle du risque de liquidité de l'ensemble des OPC. L'approche par les courbes de liquidité (courbe représentant le pourcentage de l'actif net de l'OPC pouvant être cédé à un horizon donné) est retenue pour appréhender et quantifier ce risque.

Pour chaque OPC, deux courbes de liquidité sont évaluées, l'une sous hypothèse de conditions normales de marché, l'autre sous hypothèse de conditions exceptionnelles de liquidité.

Si un risque de liquidité est mis en évidence, à l'instar des risques de marché, crédit et contrepartie, il est présenté et débattu en comité risques afin que soient décidées les actions à mettre en place.

GESTION DES RISQUES

Groupama Asset Management a défini et maintient opérationnelle une politique de gestion des risques comportant toutes les procédures nécessaires pour lui permettre d'évaluer pour chaque OPC géré son exposition aux risques de marché, de liquidité, de contrepartie, de crédit et aux risques opérationnels.

La politique de gestion des risques est adaptée à l'activité de la société et revue et approuvée périodiquement par les dirigeants qui s'assurent de son efficacité.

Les risques associés aux techniques employées auxquels s'expose l'investisseur sont détaillés pour chaque OPC au sein de son prospectus disponible sur demande auprès de la société de gestion. Le détail du profil du risque de l'OPC est également reporté dans le présent document à la partie « informations concernant les placements et la gestion ».

EFFET DE LEVIER

Néant.

FRAIS DE GESTION

Votre OPC est nourricier de **GROUPAMA SELECTION EURO DIVERSIFIE**. Le total des frais effectivement prélevés s'élève à **1,00%** de l'actif net (à la charge de l'entreprise : le cas échéant).

Durant l'exercice, les frais de gestion indirects s'élèvent à **1,14%** TTC (représentant les frais courants du dernier exercice clos du fonds maître).

REMUNERATIONS

Eléments relatifs à la politique de rémunération de Groupama AM

I – Eléments qualitatifs sur la politique de rémunération de Groupama Asset Management

I.1. Eléments de contexte :

Groupama Asset Management a obtenu son agrément AIFM de la part de l'AMF le 10 juin 2014 et a préalablement mis à jour sa politique de rémunération afin que celle-ci soit conforme aux exigences de la directive AIFM. Début 2017, Groupama AM a également mis sa Politique de Rémunération en conformité avec la directive OPCVM 5 et cette Politique a été approuvée par l'AMF le 7 avril 2017. Enfin, plus récemment, cette Politique a intégré les obligations liées à la prise en compte des risques en matière de durabilité ainsi qu'à MIFID II.

Groupama Asset Management gère, au 31 décembre 2022, 93.5 Mrds d'actifs dont 17% de FIA, 31% d'OPCVM et 52% de mandats.

Groupama Asset Management a formalisé la liste du Personnel Identifié, à savoir les collaborateurs considérés comme « preneurs de risques », conformément aux indications de l'AMF. Cette liste inclut notamment :

- Les membres du Comité de Direction
- Le Directeur de l'Audit interne
- Les responsables Conformité et Contrôle Interne
- Les responsables des pôles de Gestion
- Les gérants et les assistants de gestion
- Le Chef Economiste
- Le responsable de l'Ingénierie Financière
- Le responsable de la table de négociation et les négociateurs
- Le Directeur Commercial et les équipes commerciales
- Les responsables de certaines fonctions support
 - Opérations
 - Juridique
 - Marketing
 - Informatique

Depuis de nombreuses années, la structure de rémunération du personnel de Groupama Asset Management est identique pour tous. Elle comporte trois niveaux :

- Le salaire fixe
- La rémunération variable individuelle
- La rémunération variable collective (intéressement et participation)

Groupama Asset Management compare chaque année les rémunérations de ses collaborateurs au marché dans toutes leurs composantes afin de s'assurer de leur compétitivité et de l'équilibre de leur structure. L'entreprise vérifie notamment que la composante fixe de la rémunération représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale.

I.2. Composition de la rémunération

I.2.1. Le salaire fixe :

La composante fixe de la rémunération globale du salarié est fixée au moment de son embauche. Elle tient compte du poste et du périmètre de responsabilité du salarié, ainsi que des niveaux de rémunération pratiqués par le marché à poste équivalent (« benchmark »). Elle est réexaminée annuellement ainsi qu'à l'occasion d'éventuelles mobilités du salarié et peut alors faire l'objet d'une augmentation.

1.2.2. La rémunération variable individuelle :

La rémunération variable individuelle est fonction du métier et du niveau de responsabilité. Elle n'est pas systématiquement octroyée et fait l'objet d'une vraie flexibilité ; elle résulte d'une évaluation formalisée annuellement dans le cadre d'un entretien d'évaluation de la performance. Cette évaluation vise à mesurer :

- D'une part l'atteinte d'objectifs quantitatifs, qualitatifs et le cas échéant managériaux fixés chaque début d'année ;
- D'autre part la manière dont le collaborateur tient son poste au quotidien.

La combinaison de ces deux mesures permet de déterminer le niveau de performance globale du collaborateur sur l'année et de lui attribuer un montant de rémunération variable en conséquence.

1.2.3. Evaluation de la performance

Les objectifs sont fixés à chacun des collaborateurs par leur manager en fonction de la stratégie de l'entreprise et de sa déclinaison au niveau de la Direction et du service concernés. Chacun d'eux est affecté d'une pondération représentant son importance relative par rapport aux autres objectifs. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ils respectent un certain nombre de principes :

- Tout manager doit avoir un objectif d'ordre managérial
- Un collaborateur ne peut avoir 100% d'objectifs quantitatifs
 - Pour les commerciaux et les gérants, les objectifs quantitatifs représentent 60 à 70% de l'ensemble des objectifs (sauf cas particuliers : ex : certains postes de juniors ou certains postes de gérants comportant une part plus importante de commercialisation)
 - Les objectifs de performance des gérants intègrent une dimension pluri-annuelle (performances sur 1 an et 3 ans) ainsi que l'exigence de respect du cadre de gestion (notamment du cadre ESG : respect de la Politique charbon et de la Politique des grands risques ESG définies par Groupama AM).
 - Les objectifs des commerciaux prennent en compte leur capacité à fidéliser les clients
- Les objectifs qualitatifs permettent :
 - De limiter le poids de la performance strictement financière
 - D'intégrer des notions telles que : prise de risques, prise en compte des intérêts conjoints du client et de l'entreprise, respect des process, travail en équipe, ...
- Les objectifs des collaborateurs occupant des fonctions en contrôle des risques, contrôle interne et conformité sont fixés indépendamment de ceux des métiers dont ils valident ou contrôlent les opérations

Les objectifs et la performance globale des collaborateurs sont évalués selon une échelle validée par la Direction des Ressources Humaines du Groupe Groupama qui pilote l'ensemble du process et des outils d'évaluation de la performance des sociétés du Groupe.

1.2.3.1. Calcul et attribution de la rémunération variable

L'enveloppe de rémunération variable attribuée en N+1 au titre d'une année N est validée en amont par le Groupe. Son montant est proposé par la Direction Générale de Groupama Asset Management à la Direction Générale du Groupe en fonction des résultats prévisionnels de l'entreprise et en particulier des performances de collecte et de gestion. Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, elle est alignée sur le risque de l'entreprise. Elle peut ainsi être réduite en cas de performance négative affectant la solvabilité de Groupama AM.

La Direction des Ressources Humaines contrôle la cohérence et l'équité des montants de rémunération variable proposés par les managers pour leurs collaborateurs. Elle s'assure en particulier de leur cohérence par rapport aux évaluations de performance et peut, le cas échéant, soumettre des modifications à la validation du Directeur concerné.

Groupama Asset Management ne pratique pas de rémunération variable garantie, sauf, à titre exceptionnel, lors de l'embauche de certains collaborateurs. Dans ce cas, la garantie est strictement limitée à un an et la rémunération variable garantie versée généralement à l'issue de la période d'essai.

1.2.3.2. Versement de la rémunération variable

La rémunération variable individuelle au titre d'une année N est généralement versée en mars de l'année N+1. Toutefois, conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, lorsque la rémunération variable attribuée à un collaborateur membre du Personnel identifié au titre d'une année donnée dépasse un montant validé par le Comité des Rémunérations de Groupama Asset Management, elle est alors scindée en deux parties :

- la première tranche est annoncée et acquise par le salarié concerné immédiatement après la période d'estimation de la performance. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié ; elle est versée intégralement en cash, généralement en mars de l'année N+1 ;
- la seconde tranche est annoncée mais son acquisition est différée dans le temps. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié. Elle est versée par tiers sur les exercices N+2, N+3 et N+4 sous forme de cash indexé et sous réserve d'un éventuel malus. L'indexation se fait sur un panier de fonds représentatif du type de gestion confiée au collaborateur concerné, ou de l'ensemble de la gestion de Groupama Asset Management pour les collaborateurs occupant des fonctions non directement rattachables à la gestion d'un ou plusieurs portefeuilles d'investissement.

Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, Groupama Asset Management a mis en place un dispositif de malus. Ainsi, en cas de performance négative pouvant impacter la solvabilité de Groupama Asset Management, l'attribution et le versement de la quote-part différée de la rémunération variable pourront être réduits en conséquence. Dans le cas où une telle décision viendrait à être prise, elle affecterait uniformément l'ensemble des salariés faisant partie du Personnel Identifié, et concernés, sur l'exercice considéré, par une attribution de variable différé. Une telle décision relèverait de la Direction Générale et devrait être validée par le Comité des Rémunérations.

De plus, un dispositif de malus individuel, comportemental, est également prévu afin de pouvoir sanctionner, le cas échéant, un comportement frauduleux ou déloyal, une erreur grave ou tout comportement de prise de risque non maîtrisé ou non conforme à la stratégie d'investissement ou à la politique en matière de durabilité de la part du personnel concerné. Le cas échéant, ce malus peut être étendu au(x) Responsable(s) de la personne sanctionnée sur proposition de la Direction Générale au Comité des Rémunérations.

1.2.4. La rémunération variable collective :

Tout salarié en contrat à durée indéterminée ou contrat à durée déterminée ayant au moins trois mois de présence sur l'exercice considéré a droit à percevoir une rémunération variable collective constituée de l'intéressement et de la participation. Le montant global de la rémunération variable collective de Groupama AM est réparti entre les ayants droit principalement en fonction de la rémunération brute réelle perçue durant l'année de référence. Groupama Asset Management abonde les sommes placées sur le PEE ou sur le PERCO dans la limite de montants définis par les accords relatifs à ces plans d'épargne.

1.3. Gouvernance des rémunérations

Groupama Asset Management s'est doté d'un Comité des Rémunérations dès 2011. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ce Comité est constitué de 4 membres dont deux indépendants parmi lesquels le Président qui a voix prépondérante.

Ce Comité est composé des personnes suivantes :

- Eric Pinon, Président
- Muriel Faure
- Cyril Roux
- Cécile Daubignard

Ce Comité a pour objectifs :

- De superviser la mise en œuvre et l'évolution de la Politique de Rémunération
- D'élaborer des recommandations sur la rémunération fixe et variable des membres du Comité de Direction et sur les rémunérations variables dépassant 100% du salaire fixe des personnes concernées
- De superviser la rémunération des hauts responsables en charge des fonctions de gestion des risques et de conformité
- D'élaborer des recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de Groupama Asset Management
- D'évaluer les mécanismes adoptés pour garantir que :
 - ✓ le système de rémunération prend en compte toutes les catégories de risques, y compris les risques de durabilité, de liquidités, et les niveaux d'actifs sous gestion ;
 - ✓ la Politique est compatible avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la Société de Gestion ;
- D'évaluer un certain nombre de scénarii afin de tester la réaction du système de rémunération à des événements futurs externes et internes et d'effectuer des contrôles a posteriori

I.4. Identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations au sein de Groupama Asset Management

Outre le Comité des rémunérations (cf. supra), qui supervise la mise en œuvre de la Politique de Rémunération, les personnes en charge de l'attribution des rémunérations sont :

- Mirela Agache, Directrice Générale de Groupama Asset Management
- Adeline Buisson, Directrice des Ressources Humaines de Groupama Asset Management

I.5. Résultat de l'évaluation annuelle interne, centrale et indépendante de la Politique de Rémunération de Groupama Asset Management et de sa mise en œuvre

L'Audit Interne de Groupama Asset Management a réalisé courant 2022 un audit de la Politique de Rémunération conformément aux exigences réglementaires. Il ressort de la mission d'Audit que la politique de rémunération a été correctement mise en œuvre et qu'aucune erreur ou anomalie significative n'a été relevée. Les recommandations émises à l'issue de l'Audit mené fin 2021 ont été clôturées. Quatre recommandations sont émises et adoptées par le Comité des Rémunérations ; aucune de ces recommandations ne remet en cause le choix des dispositifs actuellement mis en œuvre par Groupama Asset Management en matière d'indexation de la rémunération variable différée.

2. Informations quantitatives

Les informations suivantes sont basées sur la déclaration annuelle des salaires (DSN) de Groupama Asset Management au 31 décembre 2022.

Masse salariale 2022	28 345 537 euros
<i>Dont rémunérations variables versées en 2022</i>	<i>8 036 665 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2018 et versé en 2022 (3^e tiers)</i>	<i>181 337 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2019 et versé en 2022 (2^e tiers)</i>	<i>124 812 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2020 et versé en 2022 (1^{er} tiers)</i>	<i>85 814 euros</i>

La Masse Salariale 2022 du Personnel Identifié comme preneur de risques (soit 94 collaborateurs) au sens des Directives AIFM et OPCVM 5 se répartit comme suit en fonction des différentes populations :

Masse Salariale 2022 de l'ensemble du personnel Identifié	16 374 531 euros
<i>Dont Masse Salariale des Gérants et autres personnes ayant un impact direct sur le profil des fonds gérés (51 collaborateurs)</i>	<i>8 904 747 euros</i>
<i>Dont Masse Salariale des autres preneurs de risques</i>	<i>7 469 784 euros</i>

AUTRES INFORMATIONS

Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
25 rue de la Ville l'Evêque
75008 PARIS

sur le site internet : <http://www.groupama-am.com>.

4. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 29 septembre 2023**

GROUPAMA EVOLUTION TRANQUILLITE
FONDS D'INVESTISSEMENT A VOCATION GENERALE NOURRICIER
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
25, rue de la Ville l'Evêque
75008 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'investissement à vocation générale nourricier GROUPAMA EVOLUTION TRANQUILLITE relatifs à l'exercice clos le 29 septembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'investissement à vocation générale nourricier à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/10/2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



GROUPAMA EVOLUTION TRANQUILLITÉ

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



GROUPAMA EVOLUTION TRANQUILLITÉ

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2024.03.04 14:24:11 +0100



5. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 29/09/2023 en EUR

ACTIF

	29/09/2023	30/09/2022
INSTRUMENTS FINANCIERS	6 363 499,20	5 585 939,20
OPC MAÎTRE	6 363 499,20	5 585 939,20
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
CRÉANCES		
Opérations de change à terme de devises		
Autres		
COMPTES FINANCIERS	40 755,37	40 800,73
Liquidités	40 755,37	40 800,73
TOTAL DE L'ACTIF	6 404 254,57	5 626 739,93

PASSIF

	29/09/2023	30/09/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	6 388 597,42	5 451 053,24
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	67 447,79	192 020,23
Résultat de l'exercice (a,b)	-62 485,53	-21 121,45
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	6 393 559,68	5 621 952,02
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Instrument financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	10 694,89	4 787,91
Opérations de change à terme de devises		
Autres	10 694,89	4 787,91
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	6 404 254,57	5 626 739,93

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	903,68	
Produits sur actions et valeurs assimilées		45 400,92
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	903,68	45 400,92
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières		207,74
Autres charges financières		
TOTAL (2)		207,74
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	903,68	45 193,18
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	64 329,54	66 155,72
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-63 425,86	-20 962,54
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	940,33	-158,91
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-62 485,53	-21 121,45

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Règles d'investissement

Le FCP est investi à 100% dans l'OPC maître GROUPAMA SELECTION EURO DIVERSIFIE.

Règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs

L'OPC se conforme aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur, et notamment au plan comptable des OPC

Les titres détenus dans le portefeuille du FCP nourricier GROUPAMA EVOLUTION TRANQUILLITE sont évalués sur la dernière valeur liquidative du maître.

Frais de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FIA, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que le FIA a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au FIA ;
- des commissions de mouvement facturées au FIA.

Pour les frais courants effectivement facturés au FIA, se reporter à la partie « Frais » du Document d'Informations Clés (DIC).

Frais facturés au FIA	Assiette	Taux barème
Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (Cac, dépositaire, distribution, avocats...)	Actif net	Taux maximum : 1% TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Taux maximum : 1,10% TTC
Commission de mouvement perçue par le dépositaire Caceis Bank	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC *selon la complexité
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

Les éventuels coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances du FIA pourront s'ajouter aux frais affichés ci-dessus. La totalité des revenus des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres revient au FIA.

Rappel des frais de fonctionnement et de gestion du FIA maître GROUPAMA SELECTION EURO DIVERSIFIE :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FIA, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que le FIA a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au FIA ;
- des commissions de mouvement facturées au FIA.

Pour les frais effectivement facturés au FIA, se reporter au Document d'Informations Clés (DIC).

Frais facturés au FIA	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats...)	Actif net déduction faite des parts ou actions d'OPC	Taux maximum : 1.10% TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif*
Commission de mouvement perçue par le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC *selon la complexité
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument*
Commission de surperformance	Actif net	10% de la performance au-delà de l'indice composite 40% Bloomberg Euro Aggregate Treasury 3-5 ans clôture (coupons réinvestis) et 60% MSCI Euro clôture (dividendes nets réinvestis)

* Les OPC détenus en portefeuille étant inférieurs à 20%.

** Se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion »

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FIA, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que le FIA a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au FIA ;
- des commissions de mouvement facturées au FIA.

Pour les frais effectivement facturés au FIA, se reporter au Document d'Informations Clés (DIC).

Frais facturés au FIA	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion (Cac, dépositaire, distribution, avocats...)	Actif net déduction faite des parts ou actions d'OPC	Taux maximum : 1.10% TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif*
Commission de mouvement perçue par le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10 € TTC Produit OTC : de 10 € à 150 €* TTC *selon la complexité
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument*
Commission de surperformance	Actif net	10% de la performance au-delà de l'indice composite 40% Bloomberg Euro Aggregate Treasury 3-5 ans clôture (coupons réinvestis) et 60% MSCI Euro clôture (dividendes nets réinvestis)

* Les OPC détenus en portefeuille étant inférieurs à 20%.

** Se référer au barème tarifaire ci-dessous « Commissions de mouvement perçues par la Société de gestion »

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part GROUPAMA EVOLUTION TRANQUILLITE	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	5 621 952,02	7 271 508,33
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	246 557,78	274 517,06
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-258 485,13	-782 299,10
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	68 485,92	199 246,25
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers		
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions		
Différences de change		
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	778 474,95	-1 320 057,98
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	1 484 130,01	705 655,06
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-705 655,06	-2 025 713,04
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-63 425,86	-20 962,54
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	6 393 559,68	5 621 952,02

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
OPC Maître								
Créances								
Comptes financiers								
PASSIF								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/09/2023
CRÉANCES		
TOTAL DES CRÉANCES		
DETTES		
	Frais de gestion fixe	10 694,89
TOTAL DES DETTES		10 694,89
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-10 694,89

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	691,0	246 557,78
Parts rachetées durant l'exercice	-663,0	-258 485,13
Solde net des souscriptions/rachats	28,0	-11 927,35
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	16 118,0	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/09/2023
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	64 329,54
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/09/2023
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/09/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/09/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			6 363 499,20
	FR0007019930	GROUPAMA SELECTION EURO DIVERSIFIE	6 363 499,20
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			6 363 499,20

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	-62 485,53	-21 121,45
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	-62 485,53	-21 121,45

	29/09/2023	30/09/2022
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-62 485,53	-21 121,45
Total	-62 485,53	-21 121,45

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	67 447,79	192 020,23
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	67 447,79	192 020,23

	29/09/2023	30/09/2022
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	67 447,79	192 020,23
Total	67 447,79	192 020,23

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Actif net en EUR	6 807 775,64	6 755 311,49	7 271 508,33	5 621 952,02	6 393 559,68
Nombre de titres	19 749,0	19 415,0	17 360,0	16 090,0	16 118,0
Valeur liquidative unitaire	344,71	347,94	418,86	349,40	396,67
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	4,42	3,29	17,90	11,93	4,18
Capitalisation unitaire sur résultat	0,91	1,60	-1,31	-1,31	-3,87

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
GROUPAMA SELECTION EURO DIVERSIFIE	EUR	2 256	6 363 499,20	99,53
TOTAL FRANCE			6 363 499,20	99,53
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			6 363 499,20	99,53
TOTAL Organismes de placement collectif			6 363 499,20	99,53
Dettes			-10 694,89	-0,17
Comptes financiers			40 755,37	0,64
Actif net			6 393 559,68	100,00

Part GROUPAMA EVOLUTION TRANQUILLITE	EUR	16 118,0	396,67	
---------------------------------------------	------------	-----------------	---------------	--

6. ANNEXE(S)

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

GROUPAMA EVOLUTION TRANQUILLITE

Code ISIN : FR0007034418

Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
Site internet : <https://www.groupama-am.com/fr/>

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 29 sept. 2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Fonds d'Investissement Alternatif (FIA), constitué sous forme de Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français.

Ce produit est nourricier du FCP GROUPAMA SELECTION EURO DIVERSIFIE. Il sera en permanence investi dans son maître et en liquidité à titre accessoire. Son objectif de gestion est le même que celui de son maître. Sa performance pourra être inférieure à celle de son maître compte tenu de ses propres frais de gestion.

Durée : Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

Rappel des objectifs du maître : L'objectif de gestion du produit est, par le biais d'une gestion active de type discrétionnaire, de chercher à obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure à celle de l'indicateur composite indicatif suivant: 60% MSCI Euro clôture (dividendes nets réinvestis), 40% Bloomberg Euro Aggregate Treasury 3-5 ans clôture (coupons réinvestis).

Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille.

Rappel de la stratégie d'investissement du maître : La stratégie d'investissement du produit a pour objet la gestion active d'un portefeuille diversifié de valeurs de la zone euro et, à titre accessoire, de valeurs étrangères, investi tant en actions qu'en obligations. L'analyse extra-financière appliquée prend en compte des critères relatifs à chacun des facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance. Le produit s'attache à sélectionner les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier dans l'univers d'investissement (approche Best-in-universe). L'analyse de ces critères ESG s'appuie sur différents indicateurs parmi lesquels : Environnement (la biodiversité, la gestion des déchets,...), Social (la formation des salariés, les relations fournisseurs,...), Gouvernance (indépendance des conseils ou encore la politique de rémunération des dirigeants...). L'analyse extra-financière porte sur 90% de l'actif net. La principale limite de cette analyse repose sur la qualité de l'information disponible car les données ne sont pas encore standardisées.

Le portefeuille du produit est composé principalement d'actions et d'instruments de taux, de pays membres de la Zone Euro.

La fourchette de sensibilité du produit se situe entre 2 et 8.

Le produit est exposé entre 50% et 70% de son actif net aux actions et entre 30% et 50% de son actif net aux produits de taux.

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture et/ou d'exposition est autorisée jusqu'à 100% de l'actif net.

Conditions de rachat : Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon quotidienne, tous les jours ouvrés jusqu'à 10:30, heure de Paris.

Politique de revenus : Capitalisation.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de long terme conforme à celle de ce produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque entre faible et moyen de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons. Tous souscripteurs.

Dépositaire : CACEIS BANK.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations sur le produit, le prospectus, le dernier rapport annuel et le rapport semestriel sur le site internet www.groupama-am.com ou les obtenir sur simple demande écrite auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France. La valeur liquidative est disponible dans les locaux de Groupama Asset Management.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



Risque le plus faible



Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période supérieure à 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du produit :

Rappel des risques du maître :

- *Risque de contrepartie : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement*

- *Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : qui pourra augmenter ou diminuer la volatilité du produit*

Veillez-vous reporter au règlement pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

		Période de détention recommandée : 5 ans	
		Pour un investissement de : 10 000 €	
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	3219 €	3495 €
	Rendement annuel moyen	-67,8 %	-19,0 %
Défavorable*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	8008 €	7847 €
	Rendement annuel moyen	-19,9 %	-4,7 %
Intermédiaire*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	10163 €	11197 €
	Rendement annuel moyen	1,6 %	2,3 %
Favorable*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	12773 €	13555 €
	Rendement annuel moyen	27,7 %	6,3 %

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(*) Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 2015 et 2020. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 2016 et 2021. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 2018 et 2023.

QUE SE PASSE T'IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	499 €	298 €
Incidence des coûts annuels*	5,0 %	2,7 % chaque année

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,0% avant déduction des coûts et de 2,3% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	3,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer.	300 €
Coûts de sortie	0,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.	0 €
Coûts récurrents		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2,05 % de la valeur de votre investissement par an.	205 €
Coûts de transaction sur le portefeuille	0,00 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente.	0 €
Coûts accessoires		
Commission liée aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	24 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

Période de détention recommandée	5 ans
----------------------------------	-------

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : reclamationassetmanagement@groupama-am.fr

- Par courrier : Groupama Asset Management, Direction du développement - Réclamation Client, 25 rue de la ville l'Evêque, 75008 Paris.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.groupama-am.com/fr/.

L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Les performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi que les scénarios de performance mensuels sont disponibles sur le site [https://produits.groupama-am.com/fre/FR0007034418/\(tab\)/publication](https://produits.groupama-am.com/fre/FR0007034418/(tab)/publication).

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Classification Règlement SFDR : Article 8.

Dénomination du produit : GROUPAMA
EVOLUTION
TRANQUILLITE

Identifiant d'entité juridique : 96950003NUWIFWUNHV80

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance. La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : _

- dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 0%

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion d'investissements durables de 17,89%

- ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

	Note ESG Fonds	Note ESG Univers
09/2022 - 09/2023	86,98	60
10/2021 - 10/2022	-	-

● **Quels étaient les objectifs de développement durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'ID a-t-il contribué à ces objectifs ?**

La part d'investissement durable de l'OPC correspond au pourcentage d'entreprises qui contribuent positivement à un objectif environnemental ou social sans causer de préjudice à un autre objectif environnemental ou social, tout en respectant les pratiques de bonne gouvernance.

Notre approche des investissements durables se base sur :

1. La contribution positive des entreprises aux Objectifs de Développement Durable de l'ONU (ODD). Les entreprises sont analysées en fonction de leur contribution positive à 16 des 17 ODD, l'ODD 17 - Partenariats mondiaux n'étant pas applicable aux activités des entreprises.

La contribution aux ODD est calculée par notre fournisseur de données ESG Moody's à partir de deux analyses : L'analyse du chiffre d'affaires des activités des entreprises (revenu provenant de la fourniture des biens/services durables divisé par le revenu total de l'entreprise). Cette analyse aboutie à un score global de contribution allant de 0 à 100% permettant de catégoriser les entreprises selon 4 niveaux : Aucun/ Mineur (0 à 20%) / Significatif (20 à 50%) / Majeur (50% à 100%).

Ce score est complété par un score de controverse issue de l'analyse de l'implication de l'entreprise dans les activités controversées. Le niveau d'implication est calculé à partir du chiffre d'affaires provenant de l'activité controversée ou du niveau d'implication (production, vente, distribution). La vente et la distribution de produits et services pour moins de 10% du revenu de l'entreprise sont considérés comme une implication mineure. Au-dessus de 10% l'implication est considérée comme majeure.

Le niveau d'implication pénalise plus ou moins fortement le score obtenu par l'entreprise : Majeur (-3) / Mineure (-2) / Aucune (0).

Ces deux analyses permettent de définir un niveau de contribution global catégorisé en cinq niveaux : Très positif, positif, neutre, négatif, très négatif.

Sont considérés comme des investissements durables, les investissements ayant obtenus un score très positif, positif ou neutre.

2. Les investissements réalisés dans les obligations vertes, les obligations sociales ou les obligations durables, validées par une méthodologie interne, sont également pris en compte dans la part d'investissement durable du fonds.

La méthodologie d'analyse interne permet de s'assurer que ces obligations respectent bien nos exigences internes en la matière. A travers cette méthodologie, nous analysons systématiquement quatre piliers, interdépendants et complémentaires, qui reposent sur deux référentiels reconnus :

- Les exigences de transparence des Green Bonds Principles, Social Bonds Principles et Sustainable Bonds Principles.

- Pour les obligations vertes, la nomenclature des activités éligibles dans le cadre du Label Greenfin.

Quatre critères sont systématiquement analysés dans le cadre de notre méthodologie interne:

- Les caractéristiques de l'émission ;

- La performance ESG de l'émetteur ;

- La qualité environnementale et ou sociale des projets financés ;

- La transparence prévue.

Si un des trois critères suivants : la performance ESG de l'émetteur, la qualité environnementale et ou sociale des projets financés ou la transparence prévue est analysée négativement, l'obligation ne sera pas validée. Seuls les investissements réalisés dans les obligations vertes, les obligations sociales ou les obligations durables validées par notre méthodologie interne sont pris en compte dans la part d'investissement durable du fonds.

Part des investissements durables	17,89%
------------------------------------------	---------------

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Non applicable

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des principales incidences négatives (ci-après « PAI ») obligatoires s'effectue à plusieurs niveaux de notre démarche d'investissement durable : la politique d'exclusions, la politique d'engagement et la méthodologie d'analyse ESG interne. Les indicateurs d'incidences négatives 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9 10 et 11, 12 et 13 sont intégrés dans notre méthodologie d'analyse ESG propriétaire. Les PAI 10 et 11, portants sur les violations des principes du Global Compact et des principes directeurs de l'OCDE et de l'absence de mécanisme de suivi du respect de ces principes, sont pris en compte à travers un score, le Global Compact. Ce score s'appuie sur une analyse des controverses des entreprises en lien avec le respect des droits de l'Homme, des droits du travail, de l'éthique des affaires ou encore le respect de l'environnement.

Le PAI 7 - activités impactant négativement la biodiversité - est évalué via un proxy de l'indicateur biodiversité de notre fournisseur Iceberg Data Lab dans un souci de cohérence avec les mesures d'impact reportées dans notre Rapport Article 29 de la loi Energie Climat. Ce document de reporting ESG est disponible sur notre site internet : <https://www.groupama-am.com/fr/finance-durable/> ».

Le PAI 4 est pris en compte dans notre politique d'exclusions et notre politique d'engagement. Le PAI 14 est pris en compte uniquement dans nos politiques d'exclusions.

Une évaluation des principales incidences négatives est effectuée au niveau du portefeuille et rapportée annuellement au sein de l'annexe ESG du rapport périodique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

La méthodologie d'analyse ESG propriétaire intègre les principales incidences négatives obligatoires parmi lesquels les 10 et 11 qui portent sur les violations des principes du Global Compact et des principes directeurs de l'OCDE et de l'absence de mécanisme de suivi du respect de ces principes. Ces principales incidences négatives sont répondues avec le score Global Compact calculé par notre fournisseur de données ESG. Ce score s'appuie sur une analyse des controverses des entreprises en lien avec le respect des droits de l'Homme, des droits du travail, de l'éthique des affaires ou encore le respect de l'environnement.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

PAI 10. Part d'investissement dans des sociétés en violation des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	PAI 11. Part d'investissement dans des sociétés ne disposant pas de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
10,19	0,154



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Tableau 1 :

Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement

Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	4 015,17			
		Émissions de GES de niveau 2	646,65			
		Émissions de GES de niveau 3	62 149,39			
		Émissions totales de GES	66 811,34			
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	1 395,79			
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	1 470,22			
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	8,24				
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	24,36				
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par	0,160				

		secteur à fort impact climatique				
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	0,784			
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	405,62			
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	32 708,33			
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	10,19			
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	0,154			
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	4,14			
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	7,29			
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0			
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement	N/A	N/A		
Social	16. Pays d'investissement connaissant des	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations	N/A	N/A		

	violations de normes sociales	de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national.				
--	-------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	--	--

Tableau 2 Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement, supplémentaires

Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure
Eau, déchets et autres matières	6. Utilisation et recyclage de l'eau	0,48

Tableau 3 Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure
Questions sociales et de personnel	3. Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies	21,42



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 01/10/2022 au 30/09/2023

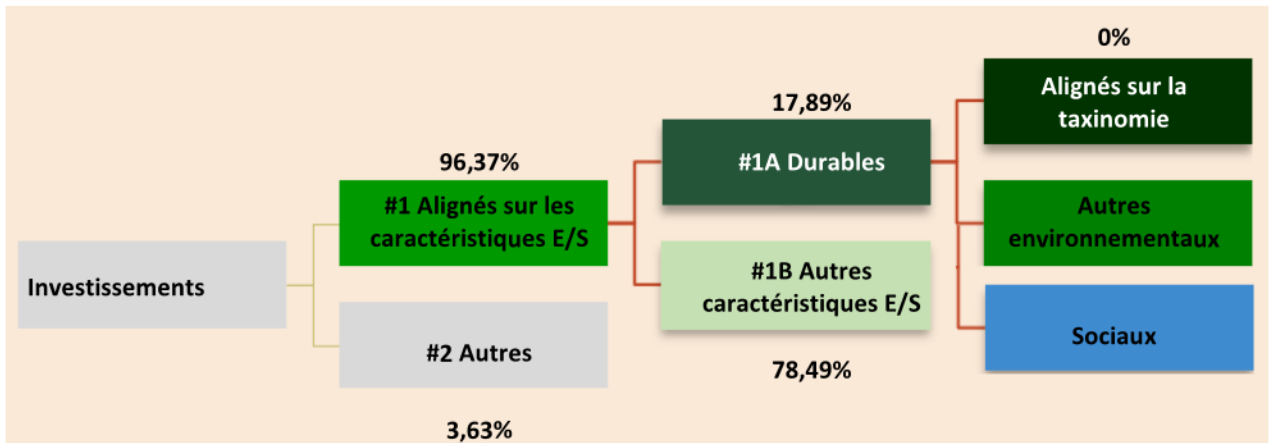
Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
ASML HOLDING NV (XAMS)	Technologies de l'Information	3.27%	Pays-Bas
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI (XPAR)	Consommation Discretionnaire	2.97%	France
FRTR 3 1/2 04/25/26 - 25/04/26	TREASURIES	2.95%	France
FRTR 0 1/2 05/25/26 - 25/05/26	TREASURIES	2.75%	France
BIOCORP (XPAR)	Santé	1.92%	France
SPGB 1.95 04/30/26 - 30/04/26	TREASURIES	1.86%	Espagne
FRTR 1 11/25/25 - 25/11/25	TREASURIES	1.73%	France
RAGB 4.85 03/15/26 - 15/03/26	TREASURIES	1.71%	Autriche
SPGB 0 01/31/26 - 31/01/26	TREASURIES	1.67%	Espagne
NETHER 0 1/2 07/15/26 - 15/07/26	TREASURIES	1.67%	Pays-Bas
FRTR 0 02/25/26 - 25/02/26	TREASURIES	1.67%	France
BTPS 0 1/2 02/01/26 - 01/02/26	TREASURIES	1.67%	Italie
BTPS 1.6 06/01/26 - 01/06/26	TREASURIES	1.65%	Italie
L'OREAL (XPAR)	Biens de Consommation de Base	1.60%	France
BTPS 0 04/01/26 - 01/04/26	TREASURIES	1.60%	Italie



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage : - du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements - des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, par exemple pour une transition verte par exemple ; - des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

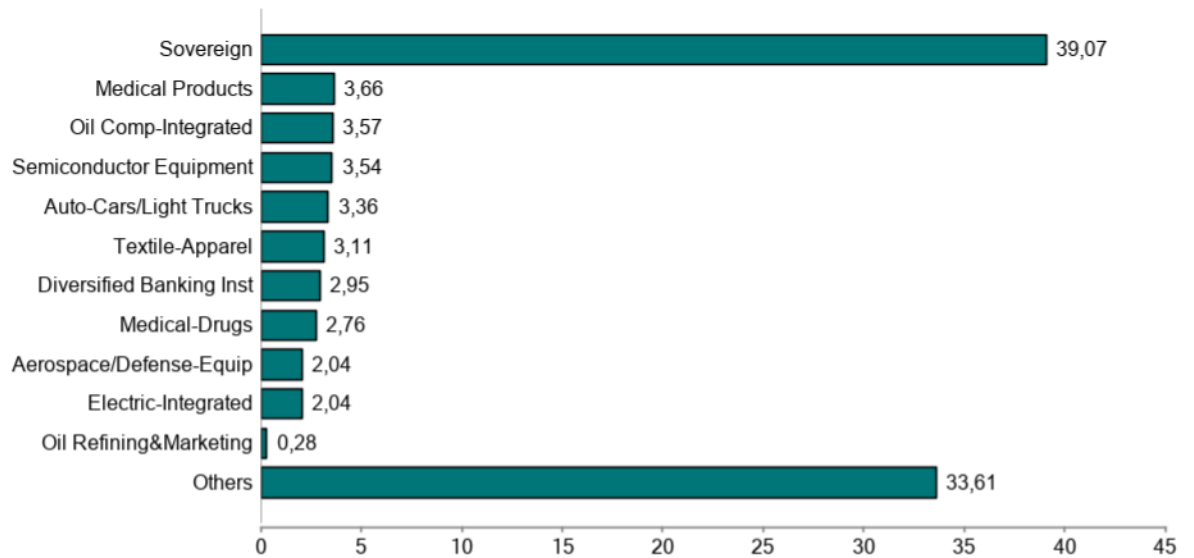
La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :

- la sous-catégorie #1A Durables couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- la sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Répartition sectorielle (en %)



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE ?**

Oui

Nucléaire

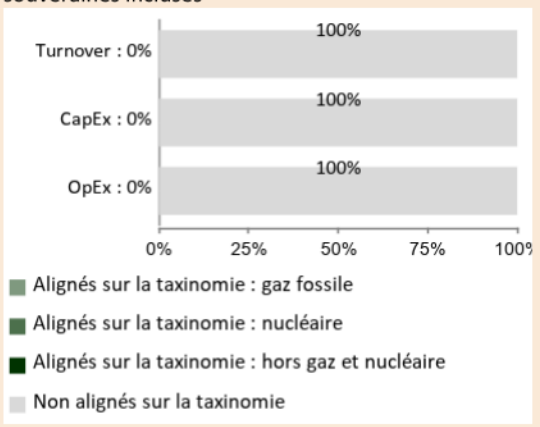
Gaz fossile

Non

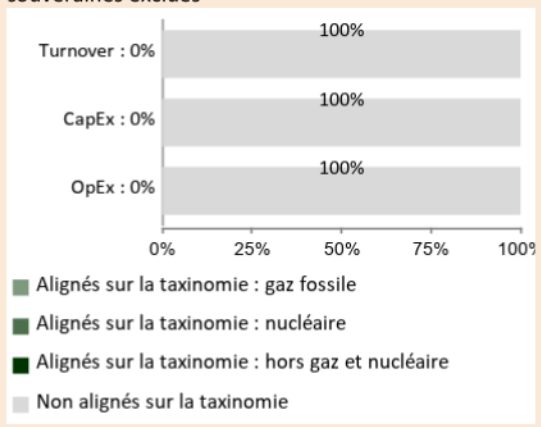
Pour se conformer à la taxonomie de l'UE, les critères pour le gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'énergie renouvelable ou aux carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'énergie nucléaire, les critères incluent des règles complètes de sécurité et de gestion des déchets. Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émissions de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Investissements alignés sur la taxonomie, obligations souveraines incluses



2. Investissements alignés sur la taxonomie, obligations souveraines exclues



*Aux fins de ces graphiques, « les obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

**Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la Taxonomie européenne que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne nuisent pas de manière significative aux objectifs de la Taxonomie européenne - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales, il réalise 17,89% d'investissements durables. Pour autant, le fonds ne réalise pas d'investissements durables ayant objectif environnemental alignés avec la taxonomie de l'UE. Il ne réalise pas non plus d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes.

Part d'investissements durables réalisés dans des activités transitoires et habilitantes	0%
-------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------

Où se situait le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Période	Pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE
2023	0%
2022	0%



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Part d'Investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie	-
------------------------------------------------------------------------------------------------	---



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Part d'investissements durables sur le plan social	-
----------------------------------------------------	---



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quels étaient leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La catégorie « #2 Autres » est composée d'émetteurs ou valeurs non notées, faute de disponibilité de données ESG suffisantes mais pour lesquelles les politiques d'exclusion du fonds s'applique.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques Environnementales et / ou sociales au cours de la période ?

Suivi des controverses et exclusion de l'univers d'investissement en cas de grands risques avérés. Conformément à l'engagement, le taux de couverture ESG du portefeuille est resté supérieur à 90% et le score ESG du portefeuille est resté supérieur à celui de l'univers d'investissement après élimination des 20% des valeurs les moins bien notées durant tout l'exercice. Les principaux indicateurs de performance ESG du fonds ont été maintenus à des niveaux supérieurs à ceux de l'univers.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable

● **En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable

● **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?**

Non applicable

● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable

● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable

Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif



29/09/2023

Fonds de droit français

**GROUPAMA SELECTION
EURO DIVERSIFIE**

RAPPORT ANNUEL

SOMMAIRE

1. Changements intéressant l'OPC	3
2. Rapport de gestion	4
3. Informations réglementaires	8
4. Certification du Commissaire aux Comptes	14
5. Comptes de l'exercice	19
6. Annexe(s)	40
Caractéristiques de l'OPC	41
Information SFDR	44

I. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

15 décembre 2022

- Mise en place d'une commission de surperformance de 10% pour le FCP ;
- Changement de dénomination pour devenir **GROUPAMA FRANCESELECT DIVERSIFIE**
- Modification des modalités d'affectation des sommes distribuables (Capitalisation au lieu de Distribution et/ou Report) ;
- Mise à jour dans le DICI des frais courants à la clôture de l'exercice à fin septembre 2022.

30 décembre 2022

- Mise en conformité avec le Règlement européen PRIIPS et mise en place du KID PRIIPS (en remplacement du DICI) ;
- Baisse de la commission de souscription non acquise au fonds qui passe à 3% ;
- Mise à jour du narratif relatif aux commissions de surperformance ;
- Mise en conformité avec le niveau 2 du Règlement SFDR et mise en place de l'annexe SFDR.

7 avril 2023

- Passage de l'OPC maître GROUPAMA FRANCESELECT DIVERSIFIE en Article 8 SFDR Catégorie I AMF (Communication centrale) ;
- Réduction du % maximum d'investissement en OPC à <10% maximum de l'Actif Net (contre <50% maximum de l'Actif Net auparavant) ;
- Modification de la dénomination de l'OPC maître devenant : **GROUPAMA SELECTION EURO DIVERSIFIE** ;
- Modification de la documentation des 2 OPC nourriciers du FCP GROUPAMA FRANCESELECT DIVERSIFIE devenant GROUPAMA SELECTION EURO DIVERSIFIE en conséquenc ;
- Modification du taux de pourcentage des frais indirects mentionnés dans le tableau des frais des 2 OPC nourriciers (Taux de 1,10%) ;
- Précision d'un point sur les 3 Annexes SFDR au niveau de la question « *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?* » suite à la nécessité de divulguer une information plus détaillée sur les principales incidences négatives.

29 septembre 2023

- Mise en place de la possibilité de recourir aux swing pricing et aux gates ;
- Passage des R/L en J+2 (au lieu de J+3) ;
- Mise à jour du narratif relatif à la réglementation BMR ;
- Mise à jour des annexes SFDR ;
- Mise à jour des PRIIPS suite à l'actualisation de la trame ;

Politique de gestion annuelle du 30 Septembre 2022 au 29 Septembre 2023

Après la décélération de la croissance au dernier trimestre de 2022, les premiers mois de 2023 sont marqués par une amélioration des perspectives économiques à l'échelle globale malgré un regain des tensions géopolitiques et le durcissement du conflit en Ukraine. Ainsi, l'accroissement des tensions entre les Etats-Unis et la Chine a conduit à la destruction par l'armée américaine du ballon espion qui survolait des sites sensibles dans le Montana. Sur le plan économique, le FMI a relevé pour la première fois depuis 2021 ses prévisions de croissance mondiale 2023 de +2.7% à +2.9% et prévoit un taux de croissance de +5.2% pour l'économie Chinoise. Dans les grandes économies, la progression des indices des prix à la consommation continue de décélérer même si l'inflation cœur (hors composantes volatiles de l'énergie et de l'alimentation) semble plus persistante. Dans la zone Euro, la dernière publication est ainsi ressortie à +5.6% contre +5.3% attendu. Dans ce contexte, la FED et la BCE ont relevé leurs taux directeurs respectivement de +25bps et +50bps. La Banque d'Angleterre a également relevé son taux de +50bps.

Le mois de mars a été marqué par le retour de l'aversion au risque suite à la faillite de la Silicon Valley Bank, aux difficultés de Crédit Suisse en Europe et, plus généralement, à celles des banques commerciales peu réglementées aux Etats-Unis. Face à ce risque imminent de crise bancaire systémique, la Fed a agi vite et fort par le biais de son fonds de garantie (Federal Deposit Insurance Corporation), puis d'une nouvelle fenêtre de liquidités à un an (*Bank Term Funding Program*) destinée à toutes les banques de détail ou commerciales, à des conditions avantageuses (reprise du collatéral au pair). Dans ce contexte, les (bonnes) publications des chiffres de l'emploi, des nouvelles commandes dans les services ou même de celles du secteur manufacturier sont passées presque inaperçues des deux côtés de l'Atlantique. En particulier, aux Etats-Unis, l'indice de surprises économiques est resté sur une tendance haussière solide durant tout le mois de mars. Enfin, les pressions inflationnistes n'ont pas faibli, notamment dans les secteurs des services, comme en attestent les indices des prix « cœur » qui affichent des progressions annuelles glissantes de l'ordre de 5.5% pour les deux grandes zones. Face à cette inflation persistante, les deux grandes banques centrales ont maintenu leur politique restrictive avec des hausses des taux directeurs respectives de +0.50% en zone Euro et de +0.25% aux Etats-Unis. Du côté des entreprises, la fin de la saison des résultats a renforcé cette perception de résilience, malgré le pincement des marges. Les surprises sont restées globalement positives avec des croissances de bénéfice attendues pour les douze prochains mois de +2.2% en Europe et de +1.0% aux Etats-Unis. Du point de vue des marchés de capitaux, la forte baisse des taux longs a soutenu les performances des classes d'actifs risqués les plus sensibles au taux d'actualisation ou ayant un caractère de valeur refuge, comme l'or, les valeurs aurifères, les valeurs technologiques aux Etats-Unis, ou les secteurs défensifs de la cote européenne. A l'opposé du spectre, les matières premières, les petites capitalisations et les valeurs décotées ont délivré des performances négatives. Enfin, les obligations d'entreprises de qualité ont vu leurs prix progresser en dépit de l'écartement de leurs primes, sur performant ainsi le segment spéculatif dont la performance est restée légèrement inférieure à zéro.

Les tensions suscitées par la situation des banques régionales aux Etats-Unis ont continué de se résorber au cours du mois d'avril, laissant place à une relative accalmie, rythmée par les publications macroéconomiques et celles de l'actuelle saison de résultats des entreprises pour le premier trimestre de cette année. Sur le front macroéconomique, les indices de surprises ont continué de se détériorer des deux côtés de l'Atlantique, attestant de la dégradation du secteur manufacturier, déjà en territoire récessif, et de déceptions sur les secteurs des services avec des publications globalement moins bonnes qu'attendues. Pour autant, les marchés du travail restent tendus, et la baisse des prix des biens intermédiaires tarde à se diffuser sur les prix des services. Ainsi, les indices des prix cœur (hors éléments volatils comme l'énergie ou l'alimentation) continuent d'afficher une progression soutenue (5.6% en zone Euro, 4.6% aux Etats-Unis), traduisant de ce fait des pressions inflationnistes toujours persistantes. Dans ce contexte, les marchés d'actions ont progressé sur le mois, soutenus à la fois par la baisse de la volatilité implicite (-3% sur les indices VIX et V2X) et par de bonnes publications de résultats, notamment dans le secteur de la technologie (Apple, Meta, Alphabet). Toutefois, cette hausse s'est faite en ordre dispersé, tirée par les valeurs aurifères (+4.0%), celles défensives (+3.7%) et celles caractérisées par une volatilité plus faible (+2.8%). A l'autre extrémité du spectre, les marchés émergents ont souffert des nouvelles tensions sino-américaines et de l'impact du ralentissement mondial sur la situation économique en Chine (-1.1%). Les performances relativement modestes des marchés obligataires (+0.1% pour l'indice générique obligataire) masquent une évolution plus contrastée au sein du mois. La réduction des tensions s'est d'abord traduite par une hausse des taux souverains et par une compression des primes de crédit, partiellement annulées par la baisse notable du pétrole et des matières premières en fin de mois. Enfin, du côté des devises, l'euro progresse face au billet vert (+1.7%) et face au yen (+4.1%).

Sur le mois de mai, les négociations autour du plafond de la dette aux Etats-Unis et le ralentissement en Chine ont continué de peser sur la dynamique des marchés. Ainsi, la forte baisse des matières premières (-10% sur le pétrole, -9% sur les métaux industriels, -6% sur le gaz), dans le sillage de chiffres décevants sur la croissance chinoise, ont conduit à un retrait des points mort d'inflation sur l'ensemble des maturités, ainsi qu'à une détente, dans un premier temps, des taux nominaux. Cette détente, ainsi que la fin de la saison de publications des résultats des entreprises au premier trimestre de cette année, ont soutenu le cours de certains segments de la cote comme les valeurs technologiques américaines (+7.7%), ou les valeurs de croissance (+5.0%), loin devant les valeurs de qualité (+1.7%) et les indices génériques de toutes capitalisations, qui finissent à l'équilibre ou en retrait sur le mois (+0.2% pour le S&P couvert, -2.5% pour l'Eurostoxx). Du côté des actifs obligataires, la tension autour des échéances de court terme du Trésor américain a nourri l'apparition d'une prime fiscale importante sur la courbe américaine (+40 points de base), et entretenu une nouvelle fois la volatilité sur l'univers des obligations souveraines - qui délivrent dans l'ensemble une performance modeste (+0.4%) -, ainsi qu'une forte hausse du dollar (+3.1%). Les commentaires des autorités monétaires, qui ont accompagné le relèvement de +0.25% de leurs taux directeurs en début de mois (aux Etats-Unis comme en Europe), continuent de pointer le risque d'une inflation trop élevée, et mettent l'accent sur la nécessité de maintenir, voire de renforcer leur biais restrictif pour les mois restants.

Les indices de surprises économiques des deux premières zones économiques ont continué d'évoluer dans des directions opposées sur le mois de juin. Aux Etats-Unis, malgré des indicateurs d'activité manufacturière qui continuent de pointer un ralentissement à venir, certaines publications sont ressorties au-dessus des attentes comme le Philly Fed ou l'Empire. D'autres bonnes nouvelles sont venues du secteur immobilier, avec le rebond de l'indice des promoteurs en territoire d'expansion, mais aussi en provenance du marché du travail qui voit la courbe des offres d'emploi repartir à la hausse depuis le mois de mars. Tous ces éléments soutiennent la confiance des ménages, en forte hausse, et ont conduit la Fed à majorer sa prévision de croissance pour 2023 (1.0% contre 0.4% précédemment), tout en marquant une pause dans son cycle de resserrement monétaire. En Europe, malgré une timide inflexion de l'indice cœur des prix, la BCE reste préoccupée par le niveau élevé de l'inflation, et maintient la pression sur les conditions financières en relevant ses taux de +0.25%. Du côté des actifs financiers, les marchés d'actions développés ont enregistré des performances soutenues sur le mois, comprises entre +3.5% (pour l'Eurostoxx) et +8.0% (pour les petites et moyennes capitalisations américaines). A contrario, les dettes souveraines ont souffert de la hausse des rendements sur tous les segments de maturité (-1.0% à 0.5%), - à l'exception notable des échéances longues (+1.0%) -, tout comme les dettes d'entreprise (-0.4%). Les obligations à haut rendement progressent, quant à elles, de +0.5%. Enfin, le dollar recule de -1.4% face à l'euro, après sa forte progression du mois d'avril.

Le mois de juillet s'est en grande partie inscrit dans le prolongement du mois précédent. Aux Etats-Unis, l'indice de surprises économiques a de nouveau fortement progressé, pour atteindre son plus haut niveau depuis le début de l'année. La confiance du consommateur, stimulée par la croissance des revenus réels et la robustesse du marché du travail, est au plus haut sur l'année, et se diffuse à présent sur le moral des petites et moyennes entreprises qui se redresse nettement depuis un mois. Les données dures, comme les ventes sur l'immobilier, les commandes de biens durables ou celles de biens d'équipement, ont également surpris à la hausse. Enfin, les enquêtes PMI et ISM de juin sur les services ont convergé à nouveau avec un fort rebond du second, tandis que les pressions inflationnistes s'amenuisent, en particulier sur les segments les moins volatils. En Europe, les indicateurs de confiance restent mal orientés, malgré des surprises globalement positives liées à la croissance au second trimestre, à la forte résilience du marché du travail et à la décélération des prix. Dans ce contexte, les autorités monétaires ont décidé de relever leurs principaux taux directeurs de part et d'autre de l'Atlantique (+0.25%), tout en soulignant le caractère déjà restrictif des niveaux atteints et la possibilité de ne pas les relever davantage lors des prochaines réunions. En Chine, le politburo du 30 juillet a affirmé vouloir stimuler plus vigoureusement la consommation à travers différents canaux. Du côté des actifs financiers, les actions chinoises ont fortement rebondi en fin de mois (+9.8%), tout comme le cuivre ou les métaux industriels (+6.5%). Au sein des marchés développés, ce sont les petites et moyennes capitalisations américaines qui enregistrent la plus forte progression (+6.1%), suivies des valeurs aurifères (+4%), des valeurs décotées, de celles technologiques et cycliques (+3.8%), devant les indices génériques américains (+2.9%) ou européens (+2%). Les obligations de très longue échéance ont, quant à elles, souffert (-2%), tandis que les segments courts et intermédiaires (+0% à 0.4%) ont mieux résisté, tout comme les obligations d'entreprises (bien notées ou spéculatives) qui enregistrent une performance supérieure à +1%. Enfin, les obligations réelles (indexées à l'inflation) surperforment notablement celles nominales (+1%).

En rupture avec les mois précédents, le mois d'août a offert un tableau contrasté à la fois sur les marchés financiers, et en termes de publications. Ainsi, les indices de surprises économiques aux Etats-Unis ont marqué un repli dans la seconde moitié du mois d'août, après avoir connu leur plus haut niveau de l'année. En particulier, les mauvaises surprises sont venues du côté de l'immobilier, avec le fort recul de l'indice des promoteurs, puis de celui des indicateurs d'activité qui ont déçu, notamment dans les secteurs des services. La confiance du consommateur est également ressortie en-dessous des attentes, ainsi que certaines données dures comme les commandes de biens durables. Aussi, en dépit d'une

très bonne saison de publications des résultats d'entreprises, les marchés d'actions développés ont accusé un repli de -4% à -5%, avant de regagner une partie de leurs pertes dans la seconde partie du mois. Sur l'ensemble du mois, la plupart des indices d'actions accusent un repli allant de -0.5% pour les valeurs défensives européennes à -7.5% pour les actions chinoises ou coréennes, en passant par -1.8% et -3% respectivement pour les indices génériques américains et européens. Du côté des marchés obligataires, l'indice Euro Aggregate délivre une performance positive de +0.3%, en ligne avec celle des obligations souveraines de maturités courtes ou intermédiaires (+0.4%), tandis que les obligations spéculatives surperforment une fois de plus l'ensemble de la cote (+0.5%). Sur les autres marchés, les mouvements les plus significatifs ont été la poursuite de la hausse du pétrole entamée en juillet (+2%), ainsi que celle du dollar contre l'ensemble des devises (+1.7%).

Le mois de septembre est marqué par le hiatus entre les bonnes nouvelles économiques et les performances (négatives) des actifs financiers. La bonne santé de l'économie américaine ne cesse de surprendre favorablement, démentant ainsi la plupart des enquêtes de conjoncture ou de sentiment. Sur les semaines écoulées, un fait nouveau réside dans les bonnes surprises enregistrées par le secteur industriel, tant au niveau des enquêtes des Fed régionales qu'au niveau des données dures (production industrielle, capacité d'utilisation). La forte résilience du marché du travail (créations d'emploi, remontée du taux d'activité) soutient la progression des salaires, désormais supérieure à celle des prix à la consommation. Ce gain de pouvoir d'achat favorise les dépenses de consommation (ventes aux détails, biens d'équipement), et soutient la croissance : la banque fédérale a ainsi révisé à la hausse ses prévisions de +1.0% et de +0.5%, respectivement pour 2023 et pour 2024. En Europe, le contexte semble plus incertain, à la fois du fait du durcissement des conditions financières, qui pèse sur l'investissement et sur le secteur immobilier, et de la faiblesse des exportations touchées en partie par l'état de l'économie chinoise. Sur les marchés, ce sont surtout les réunions de politique monétaire qui ont retenu l'attention : le relèvement des principaux taux directeurs de +0.25% par la BCE et les projections de la Fed sur la fin d'année et sur 2024 (une hausse de taux est anticipée pour la fin d'année, et deux baisses ont été retirées sur l'année prochaine) ont nourri une forte hausse des taux réels de part et d'autre de l'Atlantique (+30 points de base en moyenne), pesant ainsi sur les valorisations de la plupart des actifs financiers. En parallèle, les hausses des prix de l'énergie (+4%) et du pétrole (+10%) se sont poursuivies, avec la mise en œuvre des coupes de productions de barils/jour par l'Arabie saoudite et par la Russie. A l'exception des marchés indiens (+4%) et japonais (+0.8%), les marchés d'actions accusent des reculs allant de -6% pour les segments de croissance ou les moyennes capitalisations à -1% pour les valeurs décotées européennes ou les valeurs défensives. Les indices génériques américain et européen se replient de -5% et de -3% respectivement. Du côté des marchés obligataires, les hausses des rendements souverains ont entraîné une forte baisse des prix des obligations souveraines de très longues (-6%), longues (-3%) et moyennes échéances (-1% à -2%). L'indice générique obligataire recule ainsi de -2%. Les obligations d'entreprises surperforment, avec le segment à haut rendement qui enregistre même une performance légèrement positive de +0.3%.

Dans ce contexte particulièrement troublé et peu lisible nous avons maintenu une allocation neutre par rapport au benchmark (60% actions/40% obligations). Nous avons adopté une politique de gestion relativement prudente se caractérisant par une légère sous-sensibilité en durée dans un contexte de remontée des taux. Au sein de la poche action, notre choix s'est porté sur des valeurs de bonne qualité et peu chèrement valorisées.

Sur la période, la performance de GROUPAMA SELECTION EURO DIVERSIFIE s'établit à +14,73% contre +7,50% pour l'indice de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 3.5% 25-04-26	1 273 362,67	2 173 413,19
SPAI GO 1.95 04-26	939 980,22	1 448 111,00
SPAI GO 5.9 07-26	907 280,26	1 153 321,80
AUST GO 4.85 03-26	558 745,56	1 166 141,90
FRAN GO 0.75 05-28	1 612 770,99	
GROUPAMA MONETAIRE IC	770 153,97	691 442,05
NETH GOVE 0.5% 15-07-26	254 686,73	1 039 543,20
DEUTSCHLAND REP 4.75% 04/07/28	1 248 147,55	
SPAI GO 0.0 01-28	1 212 339,96	
GERMAN BUND 5.625% 28	1 207 620,43	

3. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

COMMISSIONS DE MOUVEMENTS

En conformité avec l'article 322-41 du règlement général de l'AMF relatif aux règles de bonne conduite applicables à la gestion de portefeuille pour le compte de tiers, nous vous informons qu'une commission est facturée à l'OPC à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers en portefeuille.

Elle se décompose comme suit :

- des frais de courtage perçus par l'intermédiaire en charge de l'exécution des ordres.
- aucune " commission de mouvement " n'est perçue par la société de gestion.

Cette commission n'est pas auditée par le Commissaire aux Comptes.

INTERMÉDIAIRES FINANCIERS

Le suivi des intermédiaires utilisés par la Direction des Gestions s'appuie sur un Comité Broker par grande classe d'actif dont la fréquence est semestrielle. Ce Comité réunit les gérants, les analystes financiers et les collaborateurs du middle office.

Chaque Comité met à jour une liste limitative des intermédiaires agréés une limite globale en pourcentage d'encours qui est affectée à chacun d'eux.

Cette mise à jour s'effectue par l'intermédiaire d'un vote sur une sélection de critères. Chaque personne vote sur chaque critère en fonction du poids qui lui est attribué par le comité. Un compte rendu des décisions est rédigé et diffusé.

Entre deux Comités Broker, un nouvel intermédiaire peut être utilisé pour une opération précise et sur autorisation expresse du Directeur des Gestions. Cet intermédiaire est validé ou non lors du Comité Broker suivant.

Chaque mois un tableau de suivi est actualisé et diffusé aux gérants. Ce tableau permet de suivre l'évolution du pourcentage réel par rapport au pourcentage cible de l'activité réalisée avec un intermédiaire et de pouvoir ajuster cette activité.

Tout dépassement donne lieu à une instruction de retour sous la limite fixée par le Comité.

Le contrôle déontologique de troisième niveau s'appuie sur ces contrôles.

FRAIS D'INTERMÉDIATION

Un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation versés par Groupama Asset Management sur l'année précédente est mis à jour chaque année. Ce document est disponible sur le site internet www.groupama-am.fr.

POLITIQUE DE VOTE

La politique de vote aux Assemblées Générales peut être consultée sur le site <http://www.groupama-am.fr> et au siège social de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT.

Un rapport rendant compte de la manière dont la société de gestion a exercé ses droits de vote aux Assemblées Générales, est établi dans les quatre mois suivant la clôture de son exercice. Ce rapport peut être consulté sur le site <http://www.groupama-am.fr> et au siège social de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS EN PORTEFEUILLE ÉMIS PAR LE PRESTATAIRE OU ENTITÉ DU GROUPE

Conformément au règlement général de l'autorité des marchés financiers, nous vous informons que le portefeuille détient 88 733,88 euros d'OPC du groupe GROUPAMA.

COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Les informations concernant les critères ESG sont disponibles sur le site <http://www.groupama-am.fr> et dans les rapports annuels de l'OPC à compter de l'exercice comptable ouvert le 31/12/2012.

REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE

Article 8 :

« Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport. »

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

TRAITEMENT DES ACTIFS NON LIQUIDES

Chaque OPC présentant une poche d'actif considéré comme illiquide fait l'objet d'une analyse spécifique visant à s'assurer que l'illiquidité constatée est compatible avec le profil de risque de l'OPC.

Sont notamment pris en compte dans cette analyse la taille de la poche d'actif illiquide au vu de l'actif global de l'OPC ainsi que la typologie de l'OPC considéré (fonds ouvert à des investisseurs non professionnel, fonds ouvert à des investisseurs professionnel, fonds d'épargne salariale).

Si un risque de liquidité est mis en évidence, à l'instar des risques de marché, crédit et contrepartie, il est présenté et débattu en comité risques afin que soient décidées les actions à mettre en place.

Le pourcentage des titres non liquides est de : 1,72%.

GESTION DES LIQUIDITÉS

Groupama Asset Management effectue une revue à minima trimestrielle du risque de liquidité de l'ensemble des OPC. L'approche par les courbes de liquidité (courbe représentant le pourcentage de l'actif net de l'OPC pouvant être cédé à un horizon donné) est retenue pour appréhender et quantifier ce risque.

Pour chaque OPC, deux courbes de liquidité sont évaluées, l'une sous hypothèse de conditions normales de marché, l'autre sous hypothèse de conditions exceptionnelles de liquidité.

Si un risque de liquidité est mis en évidence, à l'instar des risques de marché, crédit et contrepartie, il est présenté et débattu en comité risques afin que soient décidées les actions à mettre en place.

GESTION DES RISQUES

Groupama Asset Management a défini et maintient opérationnelle une politique de gestion des risques comportant toutes les procédures nécessaires pour lui permettre d'évaluer pour chaque OPC géré son exposition aux risques de marché, de liquidité, de contrepartie, de crédit et aux risques opérationnels.

La politique de gestion des risques est adaptée à l'activité de la société et revue et approuvée périodiquement par les dirigeants qui s'assurent de son efficacité.

Les risques associés aux techniques employées auxquels s'expose l'investisseur sont détaillés pour chaque OPC au sein de son prospectus disponible sur demande auprès de la société de gestion. Le détail du profil du risque de l'OPC est également reporté dans le présent document à la partie « informations concernant les placements et la gestion ».

EFFET DE LEVIER

- Montant total brut du levier auquel l'OPC a recours : 99,68%.

- Montant total net du levier auquel l'OPC a recours : 100%.

REMUNERATIONS

Eléments relatifs à la politique de rémunération de Groupama AM

I – Eléments qualitatifs sur la politique de rémunération de Groupama Asset Management

I.1. Eléments de contexte :

Groupama Asset Management a obtenu son agrément AIFM de la part de l'AMF le 10 juin 2014 et a préalablement mis à jour sa politique de rémunération afin que celle-ci soit conforme aux exigences de la directive AIFM. Début 2017, Groupama AM a également mis sa Politique de Rémunération en conformité avec la directive OPCVM 5 et cette Politique a été approuvée par l'AMF le 7 avril 2017. Enfin, plus récemment, cette Politique a intégré les obligations liées à la prise en compte des risques en matière de durabilité ainsi qu'à MIFID II.

Groupama Asset Management gère, au 31 décembre 2022, 93.5 Mrds d'actifs dont 17% de FIA, 31% d'OPCVM et 52% de mandats.

Groupama Asset Management a formalisé la liste du Personnel Identifié, à savoir les collaborateurs considérés comme « preneurs de risques », conformément aux indications de l'AMF. Cette liste inclut notamment :

- Les membres du Comité de Direction
- Le Directeur de l'Audit interne
- Les responsables Conformité et Contrôle Interne
- Les responsables des pôles de Gestion
- Les gérants et les assistants de gestion
- Le Chef Economiste
- Le responsable de l'Ingénierie Financière
- Le responsable de la table de négociation et les négociateurs
- Le Directeur Commercial et les équipes commerciales
- Les responsables de certaines fonctions support
 - Opérations
 - Juridique
 - Marketing
 - Informatique

Depuis de nombreuses années, la structure de rémunération du personnel de Groupama Asset Management est identique pour tous. Elle comporte trois niveaux :

- Le salaire fixe
- La rémunération variable individuelle
- La rémunération variable collective (intéressement et participation)

Groupama Asset Management compare chaque année les rémunérations de ses collaborateurs au marché dans toutes leurs composantes afin de s'assurer de leur compétitivité et de l'équilibre de leur structure. L'entreprise vérifie notamment que la composante fixe de la rémunération représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale.

I.2. Composition de la rémunération

I.2.1. Le salaire fixe :

La composante fixe de la rémunération globale du salarié est fixée au moment de son embauche. Elle tient compte du poste et du périmètre de responsabilité du salarié, ainsi que des niveaux de rémunération pratiqués par le marché à poste équivalent (« benchmark »). Elle est réexaminée annuellement ainsi qu'à l'occasion d'éventuelles mobilités du salarié et peut alors faire l'objet d'une augmentation.

I.2.2. La rémunération variable individuelle :

La rémunération variable individuelle est fonction du métier et du niveau de responsabilité. Elle n'est pas systématiquement octroyée et fait l'objet d'une vraie flexibilité ; elle résulte d'une évaluation formalisée annuellement dans le cadre d'un entretien d'évaluation de la performance. Cette évaluation vise à mesurer :

- D'une part l'atteinte d'objectifs quantitatifs, qualitatifs et le cas échéant managériaux fixés chaque début d'année ;
- D'autre part la manière dont le collaborateur tient son poste au quotidien.

La combinaison de ces deux mesures permet de déterminer le niveau de performance globale du collaborateur sur l'année et de lui attribuer un montant de rémunération variable en conséquence.

1.2.3. Evaluation de la performance

Les objectifs sont fixés à chacun des collaborateurs par leur manager en fonction de la stratégie de l'entreprise et de sa déclinaison au niveau de la Direction et du service concernés. Chacun d'eux est affecté d'une pondération représentant son importance relative par rapport aux autres objectifs. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ils respectent un certain nombre de principes :

- Tout manager doit avoir un objectif d'ordre managérial
- Un collaborateur ne peut avoir 100% d'objectifs quantitatifs
 - Pour les commerciaux et les gérants, les objectifs quantitatifs représentent 60 à 70% de l'ensemble des objectifs (sauf cas particuliers : ex : certains postes de juniors ou certains postes de gérants comportant une part plus importante de commercialisation)
 - Les objectifs de performance des gérants intègrent une dimension pluri-annuelle (performances sur 1 an et 3 ans) ainsi que l'exigence de respect du cadre de gestion (notamment du cadre ESG : respect de la Politique charbon et de la Politique des grands risques ESG définies par Groupama AM).
 - Les objectifs des commerciaux prennent en compte leur capacité à fidéliser les clients
- Les objectifs qualitatifs permettent :
 - De limiter le poids de la performance strictement financière
 - D'intégrer des notions telles que : prise de risques, prise en compte des intérêts conjoints du client et de l'entreprise, respect des process, travail en équipe, ...
- Les objectifs des collaborateurs occupant des fonctions en contrôle des risques, contrôle interne et conformité sont fixés indépendamment de ceux des métiers dont ils valident ou contrôlent les opérations

Les objectifs et la performance globale des collaborateurs sont évalués selon une échelle validée par la Direction des Ressources Humaines du Groupe Groupama qui pilote l'ensemble du process et des outils d'évaluation de la performance des sociétés du Groupe.

1.2.3.1. Calcul et attribution de la rémunération variable

L'enveloppe de rémunération variable attribuée en N+1 au titre d'une année N est validée en amont par le Groupe. Son montant est proposé par la Direction Générale de Groupama Asset Management à la Direction Générale du Groupe en fonction des résultats prévisionnels de l'entreprise et en particulier des performances de collecte et de gestion. Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, elle est alignée sur le risque de l'entreprise. Elle peut ainsi être réduite en cas de performance négative affectant la solvabilité de Groupama AM.

La Direction des Ressources Humaines contrôle la cohérence et l'équité des montants de rémunération variable proposés par les managers pour leurs collaborateurs. Elle s'assure en particulier de leur cohérence par rapport aux évaluations de performance et peut, le cas échéant, soumettre des modifications à la validation du Directeur concerné.

Groupama Asset Management ne pratique pas de rémunération variable garantie, sauf, à titre exceptionnel, lors de l'embauche de certains collaborateurs. Dans ce cas, la garantie est strictement limitée à un an et la rémunération variable garantie versée généralement à l'issue de la période d'essai.

1.2.3.2. Versement de la rémunération variable

La rémunération variable individuelle au titre d'une année N est généralement versée en mars de l'année N+1. Toutefois, conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, lorsque la rémunération variable attribuée à un collaborateur membre du Personnel identifié au titre d'une année donnée dépasse un montant validé par le Comité des Rémunérations de Groupama Asset Management, elle est alors scindée en deux parties :

- la première tranche est annoncée et acquise par le salarié concerné immédiatement après la période d'estimation de la performance. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié ; elle est versée intégralement en cash, généralement en mars de l'année N+1 ;
- la seconde tranche est annoncée mais son acquisition est différée dans le temps. Cette tranche représente 50% du montant total de la composante variable de la rémunération du salarié. Elle est versée par tiers sur les exercices N+2, N+3 et N+4 sous forme de cash indexé et sous réserve d'un éventuel malus. L'indexation se fait sur un panier de fonds représentatif du type de gestion confiée au collaborateur concerné, ou de l'ensemble de la gestion de Groupama Asset Management pour les collaborateurs occupant des fonctions non directement rattachables à la gestion d'un ou plusieurs portefeuilles d'investissement.

Conformément aux Directives AIFM et OPCVM V, Groupama Asset Management a mis en place un dispositif de malus. Ainsi, en cas de performance négative pouvant impacter la solvabilité de Groupama Asset Management, l'attribution et le versement de la quote-part différée de la rémunération variable pourront être réduits en conséquence. Dans le cas où une telle décision viendrait à être prise, elle affecterait uniformément l'ensemble des salariés faisant partie du Personnel Identifié, et concernés, sur l'exercice considéré, par une attribution de variable différé. Une telle décision relèverait de la Direction Générale et devrait être validée par le Comité des Rémunérations.

De plus, un dispositif de malus individuel, comportemental, est également prévu afin de pouvoir sanctionner, le cas échéant, un comportement frauduleux ou déloyal, une erreur grave ou tout comportement de prise de risque non maîtrisé ou non conforme à la stratégie d'investissement ou à la politique en matière de durabilité de la part du personnel concerné. Le cas échéant, ce malus peut être étendu au(x) Responsable(s) de la personne sanctionnée sur proposition de la Direction Générale au Comité des Rémunérations.

1.2.4. La rémunération variable collective :

Tout salarié en contrat à durée indéterminée ou contrat à durée déterminée ayant au moins trois mois de présence sur l'exercice considéré a droit à percevoir une rémunération variable collective constituée de l'intéressement et de la participation. Le montant global de la rémunération variable collective de Groupama AM est réparti entre les ayants droit principalement en fonction de la rémunération brute réelle perçue durant l'année de référence. Groupama Asset Management abonde les sommes placées sur le PEE ou sur le PERCO dans la limite de montants définis par les accords relatifs à ces plans d'épargne.

1.3. Gouvernance des rémunérations

Groupama Asset Management s'est doté d'un Comité des Rémunérations dès 2011. Conformément aux exigences des Directives AIFM et OPCVM V, ce Comité est constitué de 4 membres dont deux indépendants parmi lesquels le Président qui a voix prépondérante.

Ce Comité est composé des personnes suivantes :

- Eric Pinon, Président
- Muriel Faure
- Cyril Roux
- Cécile Daubignard

Ce Comité a pour objectifs :

- o De superviser la mise en œuvre et l'évolution de la Politique de Rémunération
- o D'élaborer des recommandations sur la rémunération fixe et variable des membres du Comité de Direction et sur les rémunérations variables dépassant 100% du salaire fixe des personnes concernées
- o De superviser la rémunération des hauts responsables en charge des fonctions de gestion des risques et de conformité
- o D'élaborer des recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de Groupama Asset Management
- o D'évaluer les mécanismes adoptés pour garantir que :
 - ✓ le système de rémunération prend en compte toutes les catégories de risques, y compris les risques de durabilité, de liquidités, et les niveaux d'actifs sous gestion ;
 - ✓ la Politique est compatible avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la Société de Gestion ;
- o D'évaluer un certain nombre de scénarii afin de tester la réaction du système de rémunération à des événements futurs externes et internes et d'effectuer des contrôles a posteriori

1.4. Identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations au sein de Groupama Asset Management

Outre le Comité des rémunérations (cf. supra), qui supervise la mise en œuvre de la Politique de Rémunération, les personnes en charge de l'attribution des rémunérations sont :

- Mirela Agache, Directrice Générale de Groupama Asset Management
- Adeline Buisson, Directrice des Ressources Humaines de Groupama Asset Management

1.5. Résultat de l'évaluation annuelle interne, centrale et indépendante de la Politique de Rémunération de Groupama Asset Management et de sa mise en œuvre

L'Audit Interne de Groupama Asset Management a réalisé courant 2022 un audit de la Politique de Rémunération conformément aux exigences réglementaires. Il ressort de la mission d'Audit que la politique de rémunération a été correctement mise en œuvre et qu'aucune erreur ou anomalie significative n'a été relevée. Les recommandations émises à l'issue de l'Audit mené fin 2021 ont été clôturées. Quatre recommandations sont émises et adoptées par le Comité des Rémunérations ; aucune de ces recommandations ne remet en cause le choix des dispositifs actuellement mis en œuvre par Groupama Asset Management en matière d'indexation de la rémunération variable différée.

2. Informations quantitatives

Les informations suivantes sont basées sur la déclaration annuelle des salaires (DSN) de Groupama Asset Management au 31 décembre 2022.

Masse salariale 2022	28 345 537 euros
<i>Dont rémunérations variables versées en 2022</i>	<i>8 036 665 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2018 et versé en 2022 (3^e tiers)</i>	<i>181 337 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2019 et versé en 2022 (2^e tiers)</i>	<i>124 812 euros</i>
<i>Dont Variable différé attribué au titre de l'exercice 2020 et versé en 2022 (1^{er} tiers)</i>	<i>85 814 euros</i>

La Masse Salariale 2022 du Personnel Identifié comme preneur de risques (soit 94 collaborateurs) au sens des Directives AIFM et OPCVM 5 se répartit comme suit en fonction des différentes populations :

Masse Salariale 2022 de l'ensemble du personnel Identifié	16 374 531 euros
<i>Dont Masse Salariale des Gérants et autres personnes ayant un impact direct sur le profil des fonds gérés (51 collaborateurs)</i>	<i>8 904 747 euros</i>
<i>Dont Masse Salariale des autres preneurs de risques</i>	<i>7 469 784 euros</i>

AUTRES INFORMATIONS

Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
25 rue de la Ville l'Evêque
75008 PARIS

sur le site internet : <http://www.groupama-am.com>.

4. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

GROUPAMA SELECTION EURO DIVERSIFIE

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Groupama Asset Management

25, rue de la Ville l'Evêque
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 septembre 2023

Aux porteurs de parts du FCP GROUPAMA SELECTION EURO DIVERSIFIE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif GROUPAMA SELECTION EURO DIVERSIFIE constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 29 septembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 octobre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Compte tenu des délais d'obtention de certaines informations nécessaires à la finalisation de nos travaux, le présent rapport est daté du 23 février 2024

Paris La Défense, le 23 février 2024

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Virginie Gaitte
Virginie GAITTE

Jean-Marc LECAT
Jean-Marc LECAT

5. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 29/09/2023 en EUR

ACTIF

	29/09/2023	30/09/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	47 642 562,47	44 090 568,01
Actions et valeurs assimilées	28 172 124,79	24 235 141,51
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	28 172 124,79	24 235 141,51
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	18 536 329,17	18 588 353,22
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	18 536 329,17	18 588 353,22
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	934 108,51	1 255 953,28
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	88 733,88	384 940,52
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	845 374,63	871 012,76
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		11 120,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		11 120,00
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	10 500,39	18 138,48
Opérations de change à terme de devises		
Autres	10 500,39	18 138,48
COMPTES FINANCIERS	390 280,82	184 404,05
Liquidités	390 280,82	184 404,05
TOTAL DE L'ACTIF	48 043 343,68	44 293 110,54

PASSIF

	29/09/2023	30/09/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	37 941 473,92	33 860 085,17
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	9 678 438,45	8 258 106,99
Report à nouveau (a)		52,16
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-587 914,16	1 420 331,46
Résultat de l'exercice (a,b)	793 035,83	566 328,44
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	47 825 034,04	44 104 904,22
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS		11 120,00
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		11 120,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		11 120,00
Autres opérations		
DETTES	218 309,64	175 558,12
Opérations de change à terme de devises		
Autres	218 309,64	175 558,12
COMPTES FINANCIERS		1 528,20
Concours bancaires courants		1 528,20
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	48 043 343,68	44 293 110,54

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
XEUR FOAT EUR 1222		132 120,00
EURO BOBL 1222		119 750,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	5 792,08	186,88
Produits sur actions et valeurs assimilées	822 638,63	797 659,23
Produits sur obligations et valeurs assimilées	467 127,06	283 384,11
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	1 295 557,77	1 081 230,22
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	1 350,98	1 132,58
Autres charges financières		
TOTAL (2)	1 350,98	1 132,58
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	1 294 206,79	1 080 097,64
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	489 959,33	511 522,59
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	804 247,46	568 575,05
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-11 211,63	-2 246,61
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	793 035,83	566 328,44

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Méthodes de valorisation

Valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé français ou étranger

- Valeurs négociées dans la zone Euro et Europe :

Dernier cours du jour de valorisation

NB : la place de cotation ISMA ne délivre que des cours veille et jamais de cours jour.

- Valeurs négociées dans la zone Pacifique et Asie

Dernier cours du jour de valorisation

- Valeurs négociées dans la zone Amérique

Dernier cours du jour de valorisation

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évaluées au dernier cours publiés officiellement. Celles dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du gérant de l'OPC ou de la société de gestion.

Pour les produits de taux, la société de gestion se réserve le droit d'utiliser des cours contribués quand ceux-ci sont plus représentatifs de la valeur de négociation.

Les valeurs étrangères en devises sont converties en contre-valeur Euro suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation.

Titres non négociés sur un marché réglementé

- Pour les titres non cotés, ils sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Pour les titres négociés sur un marché non réglementé tel que le marché libre, ils sont évalués sur la base du dernier cours pratiqué sur ce marché

Titres et actions d'OPC

Ils sont évalués à la dernière valeur liquidative connue.

Titres de créances négociables

Les titres de créances négociables sont valorisés suivant les règles suivantes :

- Les BTAN et les BTF sont valorisés sur la base des cours veille publiés par la Banque de France.
- Les autres titres de créances négociables (certificats de dépôts, billets de trésorerie, bons des sociétés financières, bons des institutions financières spécialisées) sont évalués :
 - sur la base du prix auquel s'effectuent les transactions de marché ;
 - en l'absence de prix de marché incontestable, par l'application d'une méthode actuarielle, le taux de référence étant majoré d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. Sauf changement significatif de la situation de l'émetteur, cette marge demeurera constante durant la durée de détention du titre.

Les titres de créances négociables dont la durée de vie résiduelle est inférieure ou égale à trois mois sont évalués de façon linéaire.

Opérations de gré à gré

- La valorisation des swaps de taux s'effectue suivant les mêmes règles que celles des TCN (autres que les BTAN et BTF).
- Les autres opérations sont valorisées à leur valeur de marché.

Opérations à terme ferme et conditionnelles

- Les contrats à terme fermes sur les marchés dérivés actions sont évalués au cours de compensation du jour.
- Les contrats à terme fermes sur les marchés dérivés taux sont évalués au cours de compensation de la veille.

Acquisitions et cessions temporaires de titres

- Prise en pension

Les titres pris en pension sont inscrits pour la valeur fixée dans le contrat augmentée des intérêts.

- Mise en pension

La créance représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur de marché.

La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur contractuelle augmentée des intérêts.

- Prêts de titres

La créance représentative des titres prêtés est évaluée à la valeur de marché des titres augmentée des intérêts Contractuels

Méthodes d'évaluation des engagements hors bilan :

- **Pour les contrats à terme ferme** au nominal x quantité x cours de compensation x (devise)
- **Pour les contrats à terme conditionnel** en équivalent sous-jacent
- **Pour les swaps**

Swaps de taux adossés ou non adossés

Engagement = nominal + évaluation de la jambe à taux fixe (si Taux Fixe/Taux Variable) ou à taux variable (si Taux Variable/Taux Fixe) au prix du marché.

Autres Swaps

Engagement = nominal + valeur boursière (lorsque l'OPC a adopté la méthode synthétique de valorisation).

Frais de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FIA, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que le FIA a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au FIA ;
- des commissions de mouvement facturées au FIA.

Pour les frais courants effectivement facturés au FIA, se reporter à la partie « Frais » du Document D'Informations clés pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux barème
Frais de gestion incluant les frais de gestion externes (Cac, dépositaire, distribution, avocats...)	Actif net déduction faite des parts ou actions d'OPC	Taux maximum : 1,10% TTC
Frais indirects maximum (commission et frais de gestion)	Actif net	Non significatif
Commission de mouvement perçue par le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs mobilières : Néant Opération de change : 10€ TTC Produit OTC : de 10€ à 150€* TTC *selon la complexité
Commission de mouvement perçue par la Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Par type d'instrument *
Commission de surperformance	Actif net	10% de la performance au-delà de l'indice composite 40% Bloomberg Euro Aggregate Treasury 3.-5 ans clôture (coupons réinvestis) et 60% MSCI Euro clôture (dividendes nets réinvestis)

*Se référer au barème tarifaire ci-dessous « commissions de mouvement perçues par la Société de Gestion » Les revenus des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres reviennent au FIA.

Groupama Asset Management ne perçoit aucune commission en nature (Conformément à la réglementation en vigueur) de la part des intermédiaires.

Principes applicables aux commissions de surperformance :

●Principe général :

La commission de surperformance est provisionnée à chaque calcul de la valeur liquidative et est perçue lors de l'établissement de la dernière valeur liquidative de chaque exercice comptable.

La méthode de calcul employée est celle dite de la « variation quotidienne » visant à ajuster à chaque valeur liquidative le solde d'un compte de provisions en fonction de la performance du FIA par rapport l'indice composite 40% Bloomberg Euro Aggregate Treasury 3-5 ans clôture (coupons réinvestis) et 60% MSCI Euro clôture (dividendes nets réinvestis), depuis la valeur liquidative précédente.

A chaque valorisation du FIA, un actif de référence est déterminé. Il représente l'actif du FIA retraité des montants de souscriptions/rachats et valorisé selon la performance de l'indice composite depuis la dernière valorisation.

Si, depuis la dernière valeur liquidative, l'actif valorisé du FIA, actif évalué net de tout frais, est supérieur à celui de l'actif de référence, un montant correspondant à 10% de la différence est ajouté au solde du compte de provisions pour frais de surperformance. A l'inverse, dans le cas d'une sous performance entre deux valeurs liquidatives, une reprise sur provision est effectuée à hauteur de 10% de l'écart entre l'actif valorisé et l'actif de référence. Le compte de provisions ne pouvant être négatif, les reprises sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures. Un solde théorique négatif est néanmoins mémorisé afin de ne provisionner de futures commissions variables qu'une fois l'ensemble de la sous performance constatée effectivement rattrapée.

Lors de rachats, la quote-part de la provision de frais de gestion variables correspondant au nombre de parts rachetées est définitivement acquise à la société de gestion.

Dans l'hypothèse, où aucune commission de surperformance ne serait provisionnée en fin de période de référence, cas d'une sous-performance par rapport à l'indicateur de référence, cette dernière sera étendue à l'exercice suivant en poursuivant les calculs de provisionnement en cours. Ainsi, ne pourront être provisionnées des commissions de surperformance sur le nouvel exercice qu'à la condition que les sous performances passées soient intégralement effacées.

Au bout de 5 années sans prélèvement de commissions de surperformance (sous performance globale sur 5 ans), le mécanisme de calcul prévoit de ne plus prendre en compte les sous-performances non compensées antérieures à cinq ans comme l'illustre le second tableau ci-dessous.

Le calcul des commissions de surperformance ayant comme unique critère une performance relative positive du FIA par rapport à l'indice composite de référence, il est possible qu'une commission soit versée y compris en cas de performance absolue négative.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part GROUPAMA SELECTION EURO DIVERSIFIE	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	44 104 904,22	53 937 137,62
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	1 215 943,27	2 018 650,14
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-3 971 372,22	-3 164 908,78
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 119 925,16	2 213 858,10
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 691 115,27	-767 538,24
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	5 880,67	31 510,09
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		-5 570,00
Frais de transactions	-14 971,17	-27 898,17
Différences de change	-3 457,51	1 724,10
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	6 266 169,43	-10 364 400,61
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	5 595 164,34	-671 005,09
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	671 005,09	-9 693 395,52
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-11 120,00	11 000,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		11 120,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-11 120,00	-120,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		-347 235,08
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	804 247,46	568 575,05
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	47 825 034,04	44 104 904,22

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	18 536 329,17	38,76
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	18 536 329,17	38,76
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	18 536 329,17	38,76						
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							390 280,82	0,82
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées					5 584 066,02	11,68	11 474 047,55	23,99	1 478 215,60	3,09
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	390 280,82	0,82								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 CHF		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers	27 805,04	0,06	1 494,14					
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/09/2023
CRÉANCES		
	Coupons et dividendes en espèces	10 500,39
TOTAL DES CRÉANCES		10 500,39
DETTES		
	Frais de gestion fixe	80 659,71
	Frais de gestion variable	47,21
	Autres dettes	137 602,72
TOTAL DES DETTES		218 309,64
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-207 809,25

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	443,000000	1 215 943,27
Parts rachetées durant l'exercice	-1 427,000000	-3 971 372,22
Solde net des souscriptions/rachats	-984,000000	-2 755 428,95
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	16 955,000000	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/09/2023
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	489 912,12
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,01
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	47,21
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/09/2023
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/09/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/09/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			88 733,88
	FR0010582452	GROUPAMA MONETAIRE IC	88 733,88
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			88 733,88

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		52,16
Résultat	793 035,83	566 328,44
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	793 035,83	566 380,60

	29/09/2023	30/09/2022
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		566 380,60
Capitalisation	793 035,83	
Total	793 035,83	566 380,60

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	9 678 438,45	8 258 106,99
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-587 914,16	1 420 331,46
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	9 090 524,29	9 678 438,45

	29/09/2023	30/09/2022
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		9 678 438,45
Capitalisation	9 090 524,29	
Total	9 090 524,29	9 678 438,45

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Actif net en EUR	51 482 015,16	49 358 841,33	53 937 137,62	44 104 904,22	47 825 034,04
Nombre de titres	21 275,000000	20 295,000000	18 341,000000	17 939,000000	16 955,000000
Valeur liquidative unitaire	2 419,83	2 432,06	2 940,79	2 458,60	2 820,70
+/- valeurs nettes unitaire non distribuées	82,94	89,23	460,34	539,51	
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes					536,15
Distribution unitaire sur résultat	35,77	18,56	19,06		
Crédit d'impôt unitaire	4,003	1,96	2,521		
Report à nouveau unitaire sur résultat				31,57	
Capitalisation unitaire sur résultat					46,77

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ADIDAS NOM.	EUR	1 331	221 771,22	0,47
ALLIANZ SE-REG	EUR	3 477	784 758,90	1,64
BASF SE	EUR	8 114	348 496,30	0,73
BAYERISCHE MOTOREN WERKE AG	EUR	5 250	505 995,00	1,05
BAYERISCHE MOTOREN WERKE-PRF	EUR	473	41 765,90	0,09
BEIERSDORF AG	EUR	236	28 827,40	0,06
CONTINENTAL AG	EUR	1 238	82 648,88	0,17
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	1 263	206 753,10	0,44
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	EUR	30 375	603 490,50	1,26
DHL GROUP	EUR	6 364	245 236,74	0,51
E.ON SE	EUR	16 043	179 681,60	0,37
FRESENIUS SE & CO KGAA	EUR	2 312	68 111,52	0,14
HENKEL AG & CO KGAA VOR-PREF	EUR	273	18 416,58	0,03
INFINEON TECHNOLOGIES AG	EUR	10 748	337 003,54	0,71
KNORR-BREMSE AG	EUR	277	16 669,86	0,03
MERCEDES-BENZ GROUP AG	EUR	8 233	542 472,37	1,13
MERCK KGAA	EUR	1 097	173 490,55	0,36
MUENCHENER RUECKVER AG-REG	EUR	1 305	481 675,50	1,01
NEMETSCHKE SE	EUR	171	9 897,48	0,02
SAP SE	EUR	5 495	674 895,90	1,41
SIEMENS AG-REG	EUR	5 058	686 168,28	1,44
SIEMENS HEALTHINEERS AG	EUR	2 767	132 816,00	0,28
VONOVIA SE	EUR	3 783	86 290,23	0,19
TOTAL ALLEMAGNE			6 477 333,35	13,54
BELGIQUE				
ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV	EUR	4 261	223 745,11	0,47
KBC GROUP NV	EUR	368	21 763,52	0,05
UCB SA	EUR	2 665	206 644,10	0,43
TOTAL BELGIQUE			452 152,73	0,95
ESPAGNE				
AENA SME SA	EUR	518	73 866,80	0,16
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	3 879	222 189,12	0,46
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	EUR	24 661	190 136,31	0,40
BANCO SANTANDER SA	EUR	152 365	551 332,75	1,15
CELLNEX TELECOM SA	EUR	3 834	126 406,98	0,26
IBERDROLA SA	EUR	45 175	478 629,13	1,00
INDUSTRIA DE DISEÑO TEXTIL	EUR	13 696	483 331,84	1,01
TELEFONICA SA	EUR	36 989	143 073,45	0,30
TOTAL ESPAGNE			2 268 966,38	4,74
FINLANDE				
NESTE OYJ	EUR	4 128	132 632,64	0,28
NOKIA OYJ	EUR	32 738	116 809,18	0,24
TOTAL FINLANDE			249 441,82	0,52

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FRANCE				
AIRBUS SE	EUR	4 714	598 583,72	1,26
AIR LIQUIDE SA	EUR	29	4 635,36	0,01
AIR LIQUIDE SA-PF	EUR	3 616	577 981,44	1,21
AXA SA	EUR	19 729	555 963,22	1,16
BIOCORP PRODUCTION SA	EUR	41 825	1 468 057,50	3,07
BNP PARIBAS	EUR	8 542	516 193,06	1,08
CAPGEMINI SE	EUR	569	94 340,20	0,20
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	EUR	5 497	312 669,36	0,65
CREDIT AGRICOLE SA	EUR	14 173	165 710,72	0,34
DANONE	EUR	4 383	229 055,58	0,48
DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	9 250	326 478,75	0,68
EDENRED	EUR	2 446	144 998,88	0,31
ESSILORLUXOTTICA	EUR	2 030	335 274,80	0,70
EUROAPI SASU	EUR	394	4 700,42	0,01
HERMES INTERNATIONAL	EUR	229	396 124,20	0,83
KERING	EUR	539	232 794,10	0,48
L'OREAL	EUR	152	59 766,40	0,13
L'OREAL SA-PF	EUR	2 049	805 666,80	1,68
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	2 030	1 454 292,00	3,04
MICHELIN (CGDE)	EUR	7 235	210 321,45	0,44
PERNOD RICARD SA	EUR	2 128	335 904,80	0,71
SAFRAN SA	EUR	2 394	355 844,16	0,74
SANOFI	EUR	8 913	904 491,24	1,89
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	3 315	520 388,70	1,09
SOCIETE GENERALE SA	EUR	5 822	134 167,99	0,28
THALES SA	EUR	1 274	169 569,40	0,35
TOTALENERGIES SE	EUR	11 434	712 452,54	1,49
VINCI SA	EUR	5 111	536 757,22	1,12
WINFARM SAS	EUR	16 605	132 840,00	0,28
WORLDLINE SA	EUR	3 079	82 055,35	0,17
TOTAL FRANCE			12 378 079,36	25,88
IRLANDE				
KERRY GROUP PLC-A	EUR	465	36 818,70	0,08
TOTAL IRLANDE			36 818,70	0,08
ITALIE				
ENEL SPA	EUR	81 145	472 263,90	0,99
ENI SPA	EUR	62 692	956 429,15	2,00
INTESA SANPAOLO	EUR	109 241	266 548,04	0,55
SNAM SPA	EUR	5 451	24 251,50	0,06
TOTAL ITALIE			1 719 492,59	3,60
LUXEMBOURG				
ARCELORMITTAL	EUR	6 021	143 149,28	0,30
EUROFINS SCIENTIFIC	EUR	11 827	632 744,50	1,32
TOTAL LUXEMBOURG			775 893,78	1,62

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
PAYS-BAS				
ADYEN NV	EUR	186	131 260,20	0,27
AKZO NOBEL N.V.	EUR	1 476	101 076,48	0,21
ASML HOLDING NV	EUR	2 961	1 655 495,10	3,46
HEINEKEN NV	EUR	1 483	123 771,18	0,26
ING GROEP NV	EUR	27 104	340 155,20	0,71
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE N	EUR	9 487	270 569,24	0,57
PROSUS NV	EUR	7 528	210 181,76	0,44
ROYAL PHILIPS	EUR	5 704	108 182,06	0,23
STELLANTIS NV	EUR	21 203	386 106,63	0,81
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV	EUR	3 542	87 593,66	0,18
TOTAL PAYS-BAS			3 414 391,51	7,14
SUISSE				
DSM-FIRMENICH AG	EUR	2 321	185 981,73	0,39
STMICROELECTRONICS NV	EUR	5 211	213 572,84	0,45
TOTAL SUISSE			399 554,57	0,84
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			28 172 124,79	58,91
TOTAL Actions et valeurs assimilées			28 172 124,79	58,91
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.5% 15-02-28	EUR	1 218 000	1 110 670,67	2,32
DEUTSCHLAND REP 4.75% 04/07/28	EUR	1 145 100	1 260 297,19	2,64
GERMAN BUND 5.625% 28	EUR	1 075 400	1 242 202,94	2,59
REPU FE 0.25 02-29	EUR	387 000	340 538,85	0,71
TOTAL ALLEMAGNE			3 953 709,65	8,26
AUSTRALIE				
TOYOTA FINANCE AUSTRALIA 0.44% 13-01-28	EUR	108 000	93 441,64	0,20
TOTAL AUSTRALIE			93 441,64	0,20
AUTRICHE				
AUST GO 0.75 02-28	EUR	714 000	646 872,07	1,35
TOTAL AUTRICHE			646 872,07	1,35
BELGIQUE				
BELG GO 0.8 06-28	EUR	405 400	365 792,97	0,76
BELG GO 1.0 06-26	EUR	370 000	350 225,06	0,74
BELG GO 5.5 03-28	EUR	283 600	319 821,86	0,67
TOTAL BELGIQUE			1 035 839,89	2,17
ESPAGNE				
SPAI GO 0.0 01-28	EUR	1 404 000	1 210 676,22	2,53
SPAI GO 0.8 07-27	EUR	1 078 000	978 167,24	2,04
SPAI GO 6.0 01-29	EUR	341 500	396 045,74	0,83
TOTAL ESPAGNE			2 584 889,20	5,40

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ETATS-UNIS				
GOLD SACH GR 2.0% 01-11-28	EUR	10 000	9 173,81	0,02
TOTAL ETATS-UNIS			9 173,81	0,02
FINLANDE				
FINL GO 0.5 09-28	EUR	55 000	48 322,22	0,10
FINL GOVE BON 0.5% 15-04-26	EUR	225 000	211 078,36	0,45
TOTAL FINLANDE			259 400,58	0,55
FRANCE				
CRED AGRI ASS 4.75% 27-09-48	EUR	100 000	95 192,87	0,19
FRAN GO 0.75 05-28	EUR	1 794 500	1 616 457,65	3,38
FRAN GO 0.75 11-28	EUR	481 000	430 471,41	0,90
FRAN GOVE BON 0.5 25-05-26	EUR	2 231 275	2 084 523,19	4,36
FRAN GOVE BON 1.0% 25-05-27	EUR	772 800	719 066,62	1,51
KERING 0.75% 13-05-28 EMTN	EUR	100 000	87 939,03	0,18
TOTAL FRANCE			5 033 650,77	10,52
IRLANDE				
IREL GO 0.9 05-28	EUR	97 000	88 325,99	0,19
IREL GOVE BON 1.0% 15-05-26	EUR	175 000	166 469,18	0,35
TOTAL IRLANDE			254 795,17	0,54
ITALIE				
ITAL BU 0.0 04-26	EUR	1 320 000	1 197 926,40	2,50
ITAL BUON POL 1.6% 01-06-26	EUR	1 357 000	1 285 717,83	2,69
ITALIE 7,25%96-26 TBO	EUR	804 500	904 609,31	1,89
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 2.8% 01-12-28	EUR	179 000	169 639,43	0,36
TOTAL ITALIE			3 557 892,97	7,44
PAYS-BAS				
NETH GO 0.75 07-28	EUR	865 800	781 383,93	1,63
TOTAL PAYS-BAS			781 383,93	1,63
PORTUGAL				
PORT OB 2.125 10-28	EUR	14 000	13 608,35	0,03
PORT OBRI DO 2.875% 15-10-25	EUR	23,86	24,38	
PORT OBRI DO 2.875% 21-07-26	EUR	288 000	288 101,62	0,60
TOTAL PORTUGAL			301 734,35	0,63
SLOVAQUIE				
SLOVAQUIE 3.625% 01/29	EUR	23 000	23 545,14	0,05
TOTAL SLOVAQUIE			23 545,14	0,05
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			18 536 329,17	38,76
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			18 536 329,17	38,76
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
GROUPAMA MONETAIRE IC	EUR	0,408	88 733,88	0,19
TOTAL FRANCE			88 733,88	0,19
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			88 733,88	0,19

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE				
FRANCE				
AURIGA VENTURE III PART A	EUR	1 273	440 146,12	0,92
AURIGA VENTURE III PART B	EUR	13 400	260 295,00	0,54
AURIGA VENTURES III FCPR	EUR	67	46 900,00	0,10
France Private Equity II B1	EUR	107		
France Private Equity II B2	EUR	107		
France Private Equity II B3	EUR	107		
France Private Equity II B4	EUR	107		
France Private Equity II PNL	EUR	4 309	65 690,71	0,14
SOFINNOVA CAPITAL V AI FCPR	EUR	100	7 342,80	0,01
SOFINNOVA CAPITAL V AI FCPR NL	EUR	100	25 000,00	0,05
TOTAL FRANCE			845 374,63	1,76
TOTAL Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE			845 374,63	1,76
TOTAL Organismes de placement collectif			934 108,51	1,95
Créances			10 500,39	0,02
Dettes			-218 309,64	-0,46
Comptes financiers			390 280,82	0,82
Actif net			47 825 034,04	100,00

Part GROUPAMA SELECTION EURO DIVERSIFIE	EUR	16 955,000000	2 820,70	
------------------------------------------------	------------	----------------------	-----------------	--

6. ANNEXE(S)

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

GROUPAMA SELECTION EURO DIVERSIFIE

Code ISIN : FR0007019930

Société de gestion : GROUPAMA ASSET MANAGEMENT
Site internet : <https://www.groupama-am.com/fr/>

Appelez le 01 44 56 76 76 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. GROUPAMA ASSET MANAGEMENT est agréée en France sous le n°GP9302 et réglementée par l'AMF.

Date de dernière révision du document d'informations clés : 29 sept. 2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Fonds d'Investissement Alternatif (FIA), constitué sous forme de Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français.

Durée : Le produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans. Groupama Asset Management a le droit de procéder à la dissolution du produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

Objectifs : L'objectif de gestion du produit est, par le biais d'une gestion active de type discrétionnaire, de chercher à obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure à celle de l'indicateur composite indicatif suivant: 60% MSCI Euro clôture (dividendes nets réinvestis), 40% Bloomberg Euro Aggregate Treasury 3-5 ans clôture (coupons réinvestis).

Cet objectif sera mis en œuvre au travers d'une gestion valorisant la durabilité des émetteurs via une analyse des caractéristiques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) des titres détenus en portefeuille.

Stratégie d'investissement : La stratégie d'investissement du produit a pour objet la gestion active d'un portefeuille diversifié de valeurs de la zone euro et, à titre accessoire, de valeurs étrangères, investi tant en actions qu'en obligations. L'analyse extra financière appliquée prend en compte des critères relatifs à chacun des facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance. Le produit s'attache à sélectionner les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier dans l'univers d'investissement (approche Best-in-universe). L'analyse de ces critères ESG s'appuie sur différents indicateurs parmi lesquels : Environnement (la biodiversité, la gestion des déchets,...), Social (la formation des salariés, les relations fournisseurs,...), Gouvernance (indépendance des conseils ou encore la politique de rémunération des dirigeants...). L'analyse extra-financière porte sur 90% de l'actif net. La principale limite de cette analyse repose sur la qualité de l'information disponible car les données ne sont pas encore standardisées.

Le portefeuille du produit est composé principalement d'actions et d'instruments de taux, de pays membres de la Zone Euro.

La fourchette de sensibilité du produit se situe entre 2 et 8.

Le produit est exposé entre 50% et 70% de son actif net aux actions et entre 30% et 50% de son actif net aux produits de taux.

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

L'utilisation des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés à des fins de couverture et/ou d'exposition est autorisée jusqu'à 100% de l'actif net.

Conditions de rachat : Vous pouvez demander le remboursement de vos parts de façon quotidienne, tous les jours ouvrés jusqu'à 11:00, heure de Paris.

Politique de revenus : Capitalisation.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, recherchant une durée de placement de long terme conforme à celle de ce produit, ayant une connaissance ou expertise basique et qui acceptent un risque entre faible et moyen de perte en capital. Ce produit n'est pas ouvert aux US Persons. Tous souscripteurs.

Dépositaire : CACEIS BANK.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir gratuitement de plus amples informations sur le produit, le prospectus, le dernier rapport annuel et le rapport semestriel sur le site internet www.groupama-am.com ou les obtenir sur simple demande écrite auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France. La valeur liquidative est disponible dans les locaux de Groupama Asset Management.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



Risque le plus faible



Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit sur une période supérieure à 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du produit :

- Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés : qui pourra augmenter ou diminuer la volatilité du produit
- Risque de contrepartie : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement

Veuillez-vous reporter au règlement pour plus de détails sur les risques encourus par le produit.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, modéré et favorable présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit / d'un indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

		Période de détention recommandée : 5 ans	
		Pour un investissement de : 10 000 €	
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	3220 €	3497 €
	Rendement annuel moyen	-67,8 %	-19,0 %
Défavorable*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	8084 €	7927 €
	Rendement annuel moyen	-19,2 %	-4,5 %
Intermédiaire*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	10258 €	11731 €
	Rendement annuel moyen	2,6 %	3,2 %
Favorable*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	12892 €	14196 €
	Rendement annuel moyen	28,9 %	7,3 %

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(*) Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 2015 et 2020. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 2016 et 2021. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 2018 et 2023.

QUE SE PASSE T'IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	412 €	198 €
Incidence des coûts annuels*	4,2 %	1,8 % chaque année

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,1% avant déduction des coûts et de 3,2% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	3,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer.	300 €
Coûts de sortie	0,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.	0 €
Coûts récurrents		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,06 % de la valeur de votre investissement par an.	106 €
Coûts de transaction sur le portefeuille	0,10 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente.	10 €
Coûts accessoires		
Commission liée aux résultats	0,21 % de la valeur de votre investissement par an. Le taux actuel variera en fonction de la performance de votre investissement.	21 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

Période de détention recommandée	5 ans
----------------------------------	-------

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : reclamationassetmanagement@groupama-am.fr

- Par courrier : Groupama Asset Management, Direction du développement - Réclamation Client, 25 rue de la ville l'Evêque, 75008 Paris.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.groupama-am.com/fr/.

L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de la société de gestion.

Les performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi que les scénarios de performance mensuels sont disponibles sur le site [https://produits.groupama-am.com/fre/FR0007019930/\(tab\)/publication](https://produits.groupama-am.com/fre/FR0007019930/(tab)/publication).

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Classification Règlement SFDR : Article 8.

Dénomination du produit : GROUPAMA SELECTION
EURO DIVERSIFIE

Identifiant d'entité 96950003NUWIFWUNHV80
juridique :

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance. La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : _

- dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : 0%

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion d'investissements durables de 17,89%

- ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

	Note ESG Fonds	Note ESG Univers
09/2022 - 09/2023	86,98	60
10/2021 - 10/2022	-	-

Quels étaient les objectifs de développement durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'ID a-t-il contribué à ces objectifs ?

La part d'investissement durable de l'OPC correspond au pourcentage d'entreprises qui contribuent positivement à un objectif environnemental ou social sans causer de préjudice à un autre objectif environnemental ou social, tout en respectant les pratiques de bonne gouvernance.

Notre approche des investissements durables se base sur :

1. La contribution positive des entreprises aux Objectifs de Développement Durable de l'ONU (ODD). Les entreprises sont analysées en fonction de leur contribution positive à 16 des 17 ODD, l'ODD 17 - Partenariats mondiaux n'étant pas applicable aux activités des entreprises.

La contribution aux ODD est calculée par notre fournisseur de données ESG Moody's à partir de deux analyses : L'analyse du chiffre d'affaires des activités des entreprises (revenu provenant de la fourniture des biens/services durables divisé par le revenu total de l'entreprise). Cette analyse aboutie à un score global de contribution allant de 0 à 100% permettant de catégoriser les entreprises selon 4 niveaux : Aucun/ Mineur (0 à 20%) / Significatif (20 à 50%) / Majeur (50% à 100%).

Ce score est complété par un score de controverse issue de l'analyse de l'implication de l'entreprise dans les activités controversées. Le niveau d'implication est calculé à partir du chiffre d'affaires provenant de l'activité controversée ou du niveau d'implication (production, vente, distribution). La vente et la distribution de produits et services pour moins de 10% du revenu de l'entreprise sont considérés comme une implication mineure. Au-dessus de 10% l'implication est considérée comme majeure.

Le niveau d'implication pénalise plus ou moins fortement le score obtenu par l'entreprise : Majeur (-3) / Mineure (-2) / Aucune (0).

Ces deux analyses permettent de définir un niveau de contribution global catégorisé en cinq niveaux : Très positif, positif, neutre, négatif, très négatif.

Sont considérés comme des investissements durables, les investissements ayant obtenus un score très positif, positif ou neutre.

2. Les investissements réalisés dans les obligations vertes, les obligations sociales ou les obligations durables, validées par une méthodologie interne, sont également pris en compte dans la part d'investissement durable du fonds.

La méthodologie d'analyse interne permet de s'assurer que ces obligations respectent bien nos exigences internes en la matière. A travers cette méthodologie, nous analysons systématiquement quatre piliers, interdépendants et complémentaires, qui reposent sur deux référentiels reconnus :

- Les exigences de transparence des Green Bonds Principles, Social Bonds Principles et Sustainable Bonds Principles.

- Pour les obligations vertes, la nomenclature des activités éligibles dans le cadre du Label Greenfin.

Quatre critères sont systématiquement analysés dans le cadre de notre méthodologie interne:

- Les caractéristiques de l'émission ;

- La performance ESG de l'émetteur ;

- La qualité environnementale et ou sociale des projets financés ;

- La transparence prévue.

Si un des trois critères suivants : la performance ESG de l'émetteur, la qualité environnementale et ou sociale des projets financés ou la transparence prévue est analysée négativement, l'obligation ne sera pas validée. Seuls les investissements réalisés dans les obligations vertes, les obligations sociales ou les obligations durables validées par notre méthodologie interne sont pris en compte dans la part d'investissement durable du fonds.

Part des investissements durables	17,89%
------------------------------------------	---------------

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Non applicable

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des principales incidences négatives (ci-après « PAI ») obligatoires s'effectue à plusieurs niveaux de notre démarche d'investissement durable : la politique d'exclusions, la politique d'engagement et la méthodologie d'analyse ESG interne. Les indicateurs d'incidences négatives 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9 10 et 11, 12 et 13 sont intégrés dans notre méthodologie d'analyse ESG propriétaire. Les PAI 10 et 11, portants sur les violations des principes du Global Compact et des principes directeurs de l'OCDE et de l'absence de mécanisme de suivi du respect de ces principes, sont pris en compte à travers un score, le Global Compact. Ce score s'appuie sur une analyse des controverses des entreprises en lien avec le respect des droits de l'Homme, des droits du travail, de l'éthique des affaires ou encore le respect de l'environnement.

Le PAI 7 - activités impactant négativement la biodiversité - est évalué via un proxy de l'indicateur biodiversité de notre fournisseur Iceberg Data Lab dans un souci de cohérence avec les mesures d'impact reportées dans notre Rapport Article 29 de la loi Energie Climat. Ce document de reporting ESG est disponible sur notre site internet : <https://www.groupama-am.com/fr/finance-durable/> ».

Le PAI 4 est pris en compte dans notre politique d'exclusions et notre politique d'engagement. Le PAI 14 est pris en compte uniquement dans nos politiques d'exclusions.

Une évaluation des principales incidences négatives est effectuée au niveau du portefeuille et rapportée annuellement au sein de l'annexe ESG du rapport périodique.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

La méthodologie d'analyse ESG propriétaire intègre les principales incidences négatives obligatoires parmi lesquels les 10 et 11 qui portent sur les violations des principes du Global Compact et des principes directeurs de l'OCDE et de l'absence de mécanisme de suivi du respect de ces principes. Ces principales incidences négatives sont répondues avec le score Global Compact calculé par notre fournisseur de données ESG. Ce score s'appuie sur une analyse des controverses des entreprises en lien avec le respect des droits de l'Homme, des droits du travail, de l'éthique des affaires ou encore le respect de l'environnement.

PAI 10. Part d'investissement dans des sociétés en violation des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	PAI 11. Part d'investissement dans des sociétés ne disposant pas de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

	directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
10,19	0,154



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Tableau 1 :

Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement

Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Émissions de gaz à effet de serre	1.Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	4 015,17			
		Émissions de GES de niveau 2	646,65			
		Émissions de GES de niveau 3	62 149,39			
		Émissions totales de GES	66 811,34			
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	1 395,79			
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	1 470,22			
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	8,24			
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	24,36				
		6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	0,160		
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan	0,784			

		de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones				
Eau	8.Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	405,62			
Déchets	9.Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	32 708,33			
Les questions sociales et de personnel	10.Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	10,19			
	11.Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	0,154			
	12.Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	4,14			
	13.Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	7,29			
	14.Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0			
Environnement	15.Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement	N/A	N/A		
Social	16.Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies	N/A	N/A		

		ou, le cas échéant, du droit national.				
--	--	----------------------------------------	--	--	--	--

Tableau 2 Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement, supplémentaires

Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure
Eau, déchets et autres matières	6. Utilisation et recyclage de l'eau	0,48

Tableau 3 Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Élément de mesure
Questions sociales et de personnel	3. Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies	21,42



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 01/10/2022 au 30/09/2023

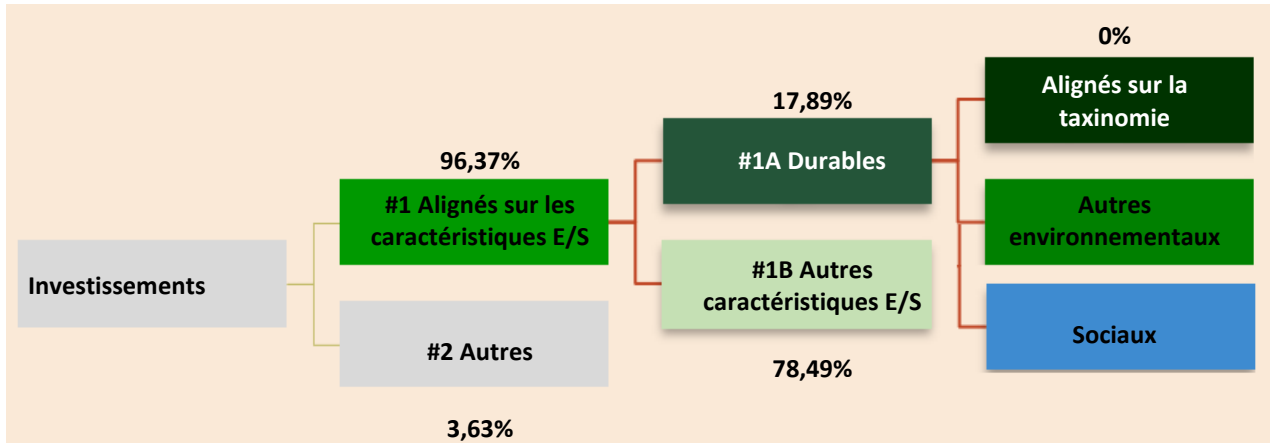
Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
ASML HOLDING NV (XAMS)	Technologies de l'Information	3.27%	Pays-Bas
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI (XPAR)	Consommation Discretionnaire	2.97%	France
FRTR 3 1/2 04/25/26 - 25/04/26	TREASURIES	2.95%	France
FRTR 0 1/2 05/25/26 - 25/05/26	TREASURIES	2.75%	France
BIOCORP (XPAR)	Santé	1.92%	France
SPGB 1.95 04/30/26 - 30/04/26	TREASURIES	1.86%	Espagne
FRTR 1 11/25/25 - 25/11/25	TREASURIES	1.73%	France
RAGB 4.85 03/15/26 - 15/03/26	TREASURIES	1.71%	Autriche
SPGB 0 01/31/26 - 31/01/26	TREASURIES	1.67%	Espagne
NETHER 0 1/2 07/15/26 - 15/07/26	TREASURIES	1.67%	Pays-Bas
FRTR 0 02/25/26 - 25/02/26	TREASURIES	1.67%	France
BTPS 0 1/2 02/01/26 - 01/02/26	TREASURIES	1.67%	Italie
BTPS 1.6 06/01/26 - 01/06/26	TREASURIES	1.65%	Italie
L'OREAL (XPAR)	Biens de Consommation de Base	1.60%	France
BTPS 0 04/01/26 - 01/04/26	TREASURIES	1.60%	Italie



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage : - du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements - des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, par exemple pour une transition verte par exemple ; - des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

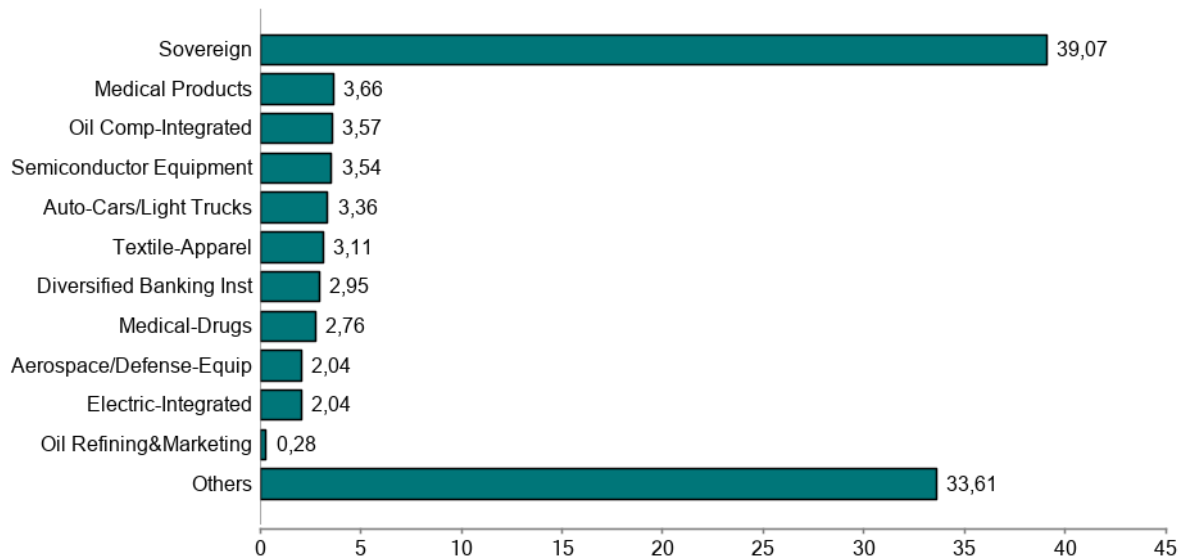
La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :

- la sous-catégorie #1A Durables couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

- la sous-catégorie #1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Répartition sectorielle (en %)



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

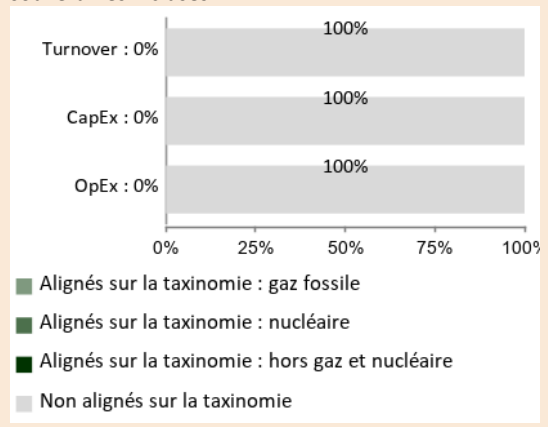
Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?**

- Oui
- Nucléaire Gaz fossile
- Non

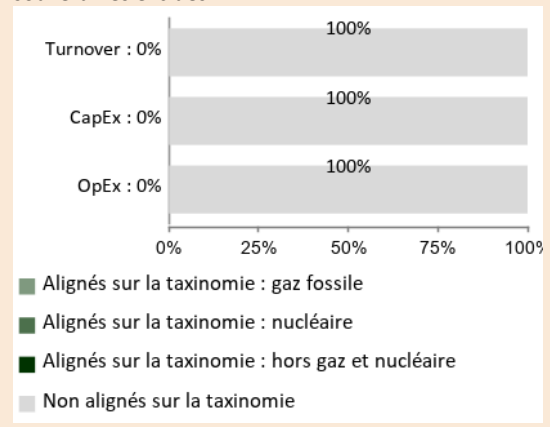
Pour se conformer à la taxonomie de l'UE, les critères pour le gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'énergie renouvelable ou aux carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. Pour l'énergie nucléaire, les critères incluent des règles complètes de sécurité et de gestion des déchets. Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émissions de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Investissements alignés sur la taxonomie, obligations souveraines incluses



2. Investissements alignés sur la taxonomie, obligations souveraines exclues



*Aux fins de ces graphiques, « les obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

**Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la Taxonomie européenne que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne nuisent pas de manière significative aux objectifs de la Taxonomie européenne - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales, il réalise 17,89% d'investissements durables. Pour autant, le fonds ne réalise pas d'investissements durables ayant objectif environnemental alignés avec la taxonomie de l'UE. Il ne réalise pas non plus d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes.

Part d'investissements durables réalisés dans des activités transitoires et habilitantes	0%
-------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------

Où se situait le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Période	Pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE
2023	0%
2022	0%



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Part d'Investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie	-
------------------------------------------------------------------------------------------------	---



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Part d'investissements durables sur le plan social	-
----------------------------------------------------	---



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quels étaient leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La catégorie « #2 Autres » est composée d'émetteurs ou valeurs non notées, faute de disponibilité de données ESG suffisantes mais pour lesquelles les politiques d'exclusion du fonds s'appliquent.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques Environnementales et / ou sociales au cours de la période ?

Suivi des controverses et exclusion de l'univers d'investissement en cas de grands risques avérés. Conformément à l'engagement, le taux de couverture ESG du portefeuille est resté supérieur à 90% et le score ESG du portefeuille est resté supérieur à celui de l'univers d'investissement après élimination des 20% des valeurs les moins bien notées durant tout l'exercice. Les principaux indicateurs de performance ESG du fonds ont été maintenus à des niveaux supérieurs à ceux de l'univers.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable

● **En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable

● **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?**

Non applicable

● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable

● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable

Le symbole représente des investissements durables sur le plan environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif